

OMPI



A/33/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 août 1998

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-troisième série de réunions
Genève, 7 - 15 septembre 1998

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI 1998

Rapport du Directeur général

Table des matières

	page
Déclaration de politique du directeur général	i
Aperçu de l'exécution du programme – faits marquants	iii
<u>Programme</u>	
01 <i>Organes statutaires des États membres et Bureau du directeur général</i>	1
02 <i>Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques</i>	3
03 <i>Bureau des affaires juridiques et structurelles</i>	7
04 <i>Bureau de supervision interne et de productivité</i>	11
05 <i>Bureau de la communication mondiale et des relations publiques</i>	15
06 <i>Coopération avec les pays en développement</i>	19
07 <i>Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie</i>	26
08 <i>Mise en valeur des ressources humaines et Académie mondiale de l'OMPI</i>	29
09 <i>Développement du droit de la propriété industrielle</i>	35
10 <i>Développement du droit d'auteur et des droits connexes</i>	38
11 <i>Questions mondiales de propriété intellectuelle</i>	43
12 <i>Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle</i>	46
13 <i>Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)</i>	52
14 <i>Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques</i>	57
15 <i>Système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels</i>	61
16 <i>Division de la gestion des ressources humaines</i>	64
17 <i>Systèmes d'appui administratif</i>	69
18 <i>Locaux</i>	74
MESURE DEMANDÉE	77

Déclaration de politique du directeur général

L'année a commencé par un effort concerté pour lancer certaines activités nouvelles et mettre en place les changements prévus dans le projet de programme et budget pour 1998-1999, tout en poursuivant les tâches et la prestation de services habituels. Après l'approbation du programme et budget, en mars, le Secrétariat a élargi son effort à l'ensemble des 18 programmes principaux.

L'aperçu de l'exécution du programme qui va suivre donne les objectifs, les principales activités et les résultats, pour les cinq premiers mois de cette année, des 18 programmes principaux.

Nous avons pris un bon départ durant cette période, en particulier si l'on considère que l'exécution du programme a été menée sur fond de changement et de renouveau dans les grandes orientations politiques et dans le contenu des programmes, avec redéploiement du personnel.

Évaluer pleinement la mise en œuvre et le degré de réalisation du programme et budget pour 1998-1999 est impossible pour trois raisons. Premièrement, les États membres ont approuvé le programme et budget à la fin de mars, de sorte que nombre d'activités n'ont pu être lancées qu'après cette date, même si, dans bien des cas, des préparatifs avaient été faits avant. Deuxièmement, étant donné les transformations importantes opérées au sein du Secrétariat durant la période examinée, les fonctionnaires ont eu besoin de temps pour s'installer dans leur nouveau cadre et dans leurs nouvelles fonctions. Troisièmement, bien qu'un système de suivi des dépenses d'exécution du programme soit opérationnel depuis avril, on travaille encore à l'élaboration de critères et principes directeurs d'évaluation, de vérification axée sur les résultats et de productivité.

Le présent document n'est donc qu'un rapport intermédiaire destiné à informer les États membres du travail qui a été fait au titre des 18 programmes principaux; il suit pour l'essentiel la structure du programme et budget.

Au cours du premier semestre de 1999, un rapport de mise en œuvre du programme et budget et de productivité couvrant toute l'année 1998 sera établi à l'intention des États membres. Outre le compte rendu intégral des activités menées, illustré par des textes, des diagrammes et des tableaux, on y trouvera des indications chiffrées et des statistiques sur les taux d'exécution du programme et budget, les recettes et dépenses effectives et la situation financière globale de l'Organisation.

Ce rapport permettra aux États membres d'apprécier, au regard des objectifs visés et des résultats escomptés énoncés dans le programme et budget, le travail accompli par l'Organisation et le Secrétariat sur une période complète de 12 mois. Les États membres seront aussi à même de juger, ce qui est non moins important, comment l'Organisation a réagi aux cinq défis auxquels elle est confrontée :

- Le défi de la pertinence dans un environnement qui évolue sans cesse :
Rester en phase avec les priorités et les besoins des États membres, du secteur privé et de la société civile, ainsi qu'avec les technologies nouvelles et émergentes.
- Le défi du mode d'administration :
Œuvrer en complet partenariat avec les États membres pour simplifier les procédures, les rationaliser et les axer sur les résultats, et pour faciliter la prise de décision grâce à la transparence et à l'obligation de rendre compte.
- Le défi de l'influence :
Préparer des systèmes mondiaux de protection, développer ceux qui existent, élaborer progressivement un droit international de la propriété intellectuelle et contribuer à la mise en place d'institutions solides dans les pays en développement, tout en favorisant l'exploitation du vaste potentiel qu'offrent les techniques de l'information.
- Le défi de l'interdépendance :
Prendre acte que la propriété intellectuelle est désormais un élément central de la transformation qui s'opère à l'échelon international sur les plans commercial, économique, culturel et technique et adopter dans chacun de ces domaines une approche holistique.
- Le défi de l'image de marque :
Mieux faire voir, comprendre et apprécier ce que fait l'OMPI et ce qu'apporte la propriété intellectuelle, par la mise en valeur des ressources humaines et l'information du public.

Au second semestre de 1998, différents mécanismes et procédures seront en place qui permettront au directeur général et à tous les chefs de programme d'effectuer des contrôles et une évaluation internes. Déjà depuis avril fonctionne un système informatisé de suivi des dépenses budgétaires, qui est un outil de contrôle pour les chefs de programme. Des plans de travail annuels ont été établis pour chaque programme de fond et l'on a commencé à travailler à la détermination des principaux indicateurs de performance et données repères à intégrer dans un système complet d'information aux fins de la gestion, qui devrait être pleinement opérationnel dans les prochains mois.

Aperçu de l'exécution du programme – faits marquants

Janvier à mai 1998

Le présent aperçu décrit les activités et les résultats des 18 programmes principaux du programme et budget pour 1998-1999, qui a été adopté en mars 1998. Il illustre l'orientation des activités de l'OMPI et l'incidence qu'elles pourront avoir sur l'avenir.

- Six programmes principaux nouveaux ont été mis en chantier, respectivement intitulés :
Planification stratégique et développement des politiques
Supervision interne et productivité
Communications mondiales et relations publiques
Mise en valeur des ressources humaines et Académie mondiale de l'OMPI
Réseau mondial d'information
Questions mondiales de propriété intellectuelle

Ces programmes sont à l'œuvre, avec tous les autres, pour relever les défis auxquels l'Organisation est confrontée à l'orée du nouveau siècle et améliorer l'image de l'OMPI en en faisant une organisation plus ouverte au dialogue, novatrice et dynamique.

- Les séminaires, ateliers et réunions d'information et de formation de l'OMPI à l'intention des pays en développement ont été au nombre de 41 au bas mot; quelque 3000 fonctionnaires nationaux et autres personnes venues du monde du commerce, de l'entreprise, de la recherche universitaire ou des milieux juridiques, ainsi que des membres de la société civile, ont pu en bénéficier, et pratiquement tous les aspects du droit et de la pratique en matière de propriété intellectuelle ont été traités. En outre, 46 missions de consultation ont eu lieu sur le terrain, 45 pays ont bénéficié d'une assistance en matière législative et 32 plans d'action ciblés par pays sont en opération ou en préparation.
- L'activité d'enregistrement international a poursuivi son expansion : le nombre des demandes internationales déposées selon le PCT a augmenté de 27% par rapport à la période comparable de 1997 et celui des enregistrements internationaux effectués selon le système de Madrid d'environ 1,5%.
- Le suivi de la gestion et les pratiques financières ont continué d'être affinés et améliorés dans toute l'Organisation, en application des deux principes jumeaux que sont la transparence et l'obligation de rendre compte. La mise en œuvre de mesures et objectifs stratégiques et axés sur les résultats, associée à un système informatisé de pistage et de surveillance budgétaire, aide les chefs de projet à redéfinir leurs affectations de ressources dans le sens de l'efficacité et de la rentabilité.
- Il y a eu 32 nouvelles adhésions ou ratifications de traités administrés par l'OMPI.

Mesure demandée

La décision demandée à l'Assemblée générale figure à la page 77.

PROGRAMME 01

ORGANES STATUTAIRES DES ÉTATS MEMBRES ET BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Généralités

Ces dernières années ont vu croître l'envergure et la complexité des activités de l'OMPI à mesure qu'augmentait le nombre des États membres de l'Organisation (ils sont 169 à la date du 31 mai 1998) et que se développait la participation aux unions administrées par l'OMPI. En outre, les bouleversements apportés dans le domaine de la propriété intellectuelle par les techniques numériques ont fait ressortir l'importance de l'OMPI et sa position. Ces tendances, qu'illustre l'accroissement continu du nombre de membres des unions du PCT, de Madrid et de La Haye, qui opèrent des systèmes mondiaux de protection pour la propriété industrielle, ont rendu nécessaires le renforcement des services assurés par l'OMPI et l'élargissement de l'interaction avec les États membres.

Objectifs

- Permettre au directeur général et au Secrétariat d'entretenir avec les États membres des relations étroites et un dialogue suivi, dans la transparence, en ce qui concerne la politique de l'Organisation, son programme et budget et les grandes questions de propriété intellectuelle.
- Promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle à travers le monde par la coopération des États membres.
- Faciliter la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI.
- Fournir des services efficaces et fiables aux États membres.
- Établir entre le Secrétariat et les États membres des relations fondées sur une écoute réciproque et sur une plus grande productivité, dans la transparence, ainsi que des contacts et un dialogue suivi, tant par des consultations informelles qu'à l'occasion des différentes sessions des assemblées des États membres.
- Améliorer et faciliter le processus de consultation en créant un lien structurel entre le Bureau exécutif du directeur général et les services d'appui qui lui sont subordonnés, ainsi qu'avec la Commission consultative des politiques et la Commission consultative du monde de l'entreprise.

Principales activités et résultats

Sous programme 01.1

Organes statutaires des États membres

- Les assemblées et autres organes statutaires des États membres de l'OMPI se sont réunis en session extraordinaire en mars 1998.
- Les assemblées ont approuvé le projet de programme et budget de l'OMPI établi par le directeur général pour l'exercice biennal 1998-1999 et ont décidé le lancement de projets concernant l'automatisation du système du PCT et les techniques de l'information, ainsi

que la création du Comité permanent des techniques de l'information qui va se substituer, en l'intégrant, au Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI);

- L'Assemblée générale de l'OMPI a pris certaines décisions concernant la rénovation de locaux existant et l'éventuelle acquisition de locaux
- Le Comité de coordination a approuvé la proposition tendant à créer un Groupe de travail sur les règles et la pratique à suivre pour la désignation d'un candidat et la nomination au poste de directeur général de l'OMPI. Ce groupe de travail s'est ensuite réuni en mai, et il est parvenu à un accord sur les principes réagissant le nombre de mandats qu'une personne pourra effectuer en qualité de directeur général de l'OMPI.

Sous-programme 01.2

Bureau exécutif du directeur général

Le Bureau exécutif du directeur général a entretenu des relations étroites et fructueuses avec les États membres, ainsi qu'une collaboration efficace avec tous les services du Secrétariat. Le directeur général a engagé ou poursuivi la mise en place de nouvelles structures de gestion et d'administration et la modernisation des techniques et des moyens de gestion qui, en améliorant l'efficacité et la productivité du Secrétariat, lui permettront d'assurer au mieux la mise en œuvre de nouvelles lignes d'action, orientations et fonctions.

Le directeur général a renforcé la pratique consistant à avoir des consultations suivies avec les coordonnateurs des groupes d'États membres pour informer ces derniers des faits nouveaux survenant à l'OMPI et leur demander leur avis sur des questions d'intérêt majeur, nouvelles ou en suspens. En outre, le directeur général a inauguré la pratique consistant à convoquer l'ensemble des États membres en consultation informelle, sous la présidence de la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, pour leur donner une information préalable avant des réunions formelles et solliciter leur avis. De telles consultations informelles ont eu lieu à trois reprises avant l'adoption du programme et budget pour 1998-1999 ainsi que sur d'autres questions, notamment la question des locaux.

Sous-programme 01.3

Commissions consultatives

- La Commission consultative du monde de l'entreprise en est à un stade avancé de préparation. Des consultations approfondies ont eu lieu, tant avec les États membres qu'avec les entreprises, au sujet de la composition de cette commission, laquelle devrait être pratiquement arrêtée en septembre 1998, ce qui permettrait de convoquer la première réunion de la commission avant la fin de l'année.
- La Commission consultative des politiques est en cours d'organisation, de concert avec le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques. Une liste des membres potentiels de la Commission a été dressée et, avec l'aide d'un consultant, un ordre du jour a été établi pour la première réunion. Des documents de base sont en cours d'élaboration.

PROGRAMME 02

BUREAU DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES

Généralités

Il n'y avait auparavant pas à l'OMPI de service spécifiquement chargé d'élaborer les politiques puis, sur cette base, d'établir des plans stratégiques et d'assurer une gestion coordonnée, ou de service assurant la coordination avec d'autres institutions, avec les gouvernements et avec les organisations intergouvernementales. Sur le plan externe, les relations avec les organisations internationales n'étaient pas guidées par une approche globale prenant en compte toutes les activités du Secrétariat; sur le plan interne, il n'existait pas de processus cohérent destiné à aider les fonctionnaires à connaître les autres organisations et les implications pour l'OMPI des grandes tendances internationales.

Objectifs

- Constituer une base adaptée et bien documentée pour la planification stratégique et l'élaboration des politiques de l'OMPI.
- Veiller à ce que les gouvernements et les organisations internationales et régionales soient aidées dans leurs décisions et leur planification par une information sur les activités et les compétences de l'OMPI dans tous les domaines de la propriété intellectuelle.
- Promouvoir ou renforcer les liens avec l'UPOV, l'OMC et différents éléments du système des Nations Unies, et veiller à ce que le personnel de l'OMPI connaisse bien les activités des organisations qui coopèrent avec celle-ci.
- Remplir une fonction de gestion stratégique qui intègre la planification et l'élaboration des politiques.

Principales activités et résultats

Sous-programme 02.1

Élaboration de la stratégie et des politiques

- Un groupe d'élaboration des politiques, constitué des principaux hauts fonctionnaires de l'Organisation, a été créé aux fins de consultations internes au Secrétariat sur les questions touchant les grandes lignes d'action. Ce groupe se réunit plusieurs fois par mois pour réfléchir à des points importants, coordonner les politiques et les activités et mettre au point de nouvelles méthodes de gestion.
- À un échelon secondaire a été instituée la réunion sur la mise en œuvre des politiques, à laquelle participent les membres du groupe d'élaboration des politiques et tous les directeurs ou directeurs par intérim du Secrétariat. La réunion sur la mise en œuvre des politiques s'occupe de l'application des politiques et des décisions du groupe d'élaboration des politiques dans l'ensemble du Secrétariat.

- Le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a dressé une liste de personnes susceptibles de siéger à la Commission consultative des politiques (CCP) et établi l'ordre du jour de la première réunion de celle-ci. Un consultant a été engagé pour évaluer les propositions internes et formuler ses propres propositions.
- Les préparatifs en vue de la première session de la CCP sont en cours, y compris l'élaboration de documents d'information qui se veulent novateurs par leur orientation, leur pertinence, leur précision, leur brièveté et leur clarté.
- Des groupes de réflexion ont été constitués pour aider à l'élaboration des politiques et donner des avis sur les principales activités de l'OMPI, notamment sur les locaux, les techniques de l'information, le PCT et l'image de marque de l'OMPI et de la propriété intellectuelle en général.
- Le directeur du Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques est membre de tous ces groupes de réflexion qui se réunissent au moins une fois par mois. Lesdits groupes de réflexion seront transformés en comités d'orientation de la politique en telle ou telle matière.

Sous-programme 02.2

Relations extérieures

- Le directeur du Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques était présent chaque fois que le directeur général a reçu de hauts fonctionnaires nationaux et des membres du corps diplomatique. Il a aussi accompagné le directeur général en mission aux États-Unis d'Amérique, au Japon, au Kenya, en Ouganda, au Sénégal, à Sri Lanka et en Tanzanie; dans le cadre de ces missions, ils se sont notamment rendus au siège de l'Office régional africain de la propriété industrielle (ARIPO), à Harare (Zimbabwe). Toutes ces missions ont été l'occasion d'amorcer ou de relancer le dialogue avec les responsables de ces pays, aussi bien au gouvernement que dans les secteurs privés concernés, de consolider le soutien mutuel et de renforcer les intérêts communs.
- Des réunions au siège de l'OMPI et une mission à New York ont été organisées pour étudier des mesures propres à renforcer le Bureau de coordination de l'OMPI. Ce bureau, devrait être pleinement opérationnel à la fin de juin 1998. Il sera chargé d'importantes fonctions et notamment de porter à un meilleur niveau les relations entre l'Organisation des Nations Unies à New York et l'OMPI et de promouvoir l'OMPI dans les Amériques, en particulier auprès du secteur privé qui est le premier utilisateur du PCT.

Sous-programme 02.3

Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

- Des fonctionnaires de l'OMPI dont certains appartiennent au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques ont assisté aux réunions du Conseil général de l'OMC et du Conseil des ADPIC, ainsi qu'à la réunion ministérielle de l'OMC tenue à Genève du 18 au 20 mai 1998. Des fonctionnaires de l'OMPI ont également assisté aux cérémonies du cinquantenaire du système commercial multilatéral, organisées le 30 avril 1998 au siège de l'OMC : à cette occasion a été diffusée une déclaration du directeur général concernant l'OMPI et la coopération entre celle-ci et l'OMC.

- Des représentants de l'OMC ont participé activement aux réunions, séminaires et cours de formation organisés par l'OMPI, durant la période examinée, sur des questions en rapport avec l'Accord sur les ADPIC (programmes 06 et 08). La coopération entre les deux organisations ainsi devenue plus intense, en particulier après les réunions tenues à cet effet entre fonctionnaires des deux organisations.
- Les consultations se poursuivent et des préparatifs ont été menés par les deux organisations en vue du futur colloque organisé conjointement par l'OMPI et l'OMC sur le processus de mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, qui se tiendra le 16 septembre 1998 au siège de l'OMPI.

Sous-programme 02.4

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et affaires interinstitutions

- Pour élargir la portée et renforcer le poids de la coopération avec d'autres éléments du système des Nations Unies et d'autres organisations et institutions internationales et régionales, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux réunions suivantes :
 - Le Comité interinstitutions du développement durable, à New York (février 1998);
 - le Comité d'organisation et le Comité administratif de coordination, à Genève (mars 1998);
 - la Consultation internationale sur la culture de la paix, organisée par l'UNESCO à Paris (mars 1998);
 - la réunion de la CNUCED consacrée à l'Accord multilatéral sur l'investissement, à Genève (avril 1998);
 - l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à Genève (mai 1998);
 - la session extraordinaire du Conseil économique et social, à New York (mai 1998)
 - le Conseil d'administration du PNUE, à Nairobi (mai 1998).
- Des discussions préliminaires ont eu lieu avec des fonctionnaires des Nations Unies concernant la participation active de fonctionnaires de l'OMPI au Bureau des affaires interorganisations, récemment créé au siège de l'Organisation des Nations Unies.
- L'accent a été mis sur la promotion de l'OMPI dans les institutions du système des Nations Unies qui sont basées à New York et sur l'intensification de l'activité du Bureau de coordination de l'OMPI à New York.

Sous-programme 02.5

Coopération avec l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

- Il y a eu de fréquents contacts entre l'OMPI et l'UPOV à tous les niveaux des deux secrétariats, contacts facilités par le fait que le directeur général de l'OMPI est aussi secrétaire général de l'UPOV et par le fait que les fonctionnaires travaillent dans les mêmes locaux. Le vice-secrétaire général de l'UPOV est membre du Groupe de l'élaboration des politiques, dont il a été question plus haut.

- Un séminaire à l'intention des pays des Caraïbes, intitulé "La protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV", a eu lieu à Port-of-Spain (La Trinité) du 29 avril au 1^{er} mai 1998. Des préparatifs ont été menés en vue de la tenue d'un atelier d'information à l'intention des pays de la région Asie, intitulé "La protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV", à Cambridge (Royaume-Uni), et d'un cours de formation consacré à la protection des obtentions végétales à l'intention des pays d'Amérique latine, à Madrid (Espagne), tous deux prévus pour juin 1998.
- Des représentants de l'UPOV ont participé à différents séminaires et cours de formation organisés par l'OMPI durant la période considérée au titre des programmes principaux 06 et 08.

Sous-programme 02.6

Prévisions économiques et recherche

- Deux fonctionnaires de l'OMPI ont commencé un travail préliminaire en vue d'analyser les tendances de l'activité en matière de propriété intellectuelle et de l'évolution de l'utilisation des systèmes et services mondiaux de protection pour établir des prévisions concernant leur développement.

PROGRAMME 03

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET STRUCTURELLES

Généralités

L'augmentation du nombre des adhésions aux conventions et arrangements administrés par l'OMPI, ou ratifications de ces instruments, a entraîné une intensification de l'activité de dépositaires de l'Organisation. En raison de la place plus grande faite à la propriété intellectuelle dans les politiques gouvernementales et du nombre accru de traités administrés par l'OMPI, les réunions des assemblées des États membres sont devenues administrativement plus complexes; par ailleurs, les effectifs de l'Organisation ayant augmentés, il y a une plus forte demande de prestations d'ordre juridique à assurer pour le personnel.

Objectifs

- Garantir l'exercice effectif par le directeur général de ses fonctions de dépositaire de conventions et arrangements multilatéraux.
- Fournir des services concernant les aspects administratifs, statutaires et de droit international des réunions des assemblées des États membres et des conférences diplomatiques.
- Assurer le fonctionnement de la Commission consultative du monde de l'entreprise.
- Faciliter la prévention et la résolution des conflits avec le personnel.
- Mettre en place un mécanisme permettant de veiller à ce que les obligations contractuelles assumées par l'Organisation soient conformes aux normes légales et aux exigences d'une bonne politique commerciale.
- Constituer un mécanisme de supervision qui contribue à mettre l'Organisation en mesure de rendre des comptes comme elle y est tenue et lui facilite le respect de ses obligations contractuelles.
- Faire connaître, par des moyens électroniques et autres, les modes de règlement des litiges de propriété intellectuelle, en général et les services offerts à cet égard par l'OMPI.
- Fournir des services de qualité et efficaces par rapport au coût, par les moyens traditionnels et des moyens électroniques, en relation avec les litiges soumis au centre pour règlement, en utilisant des règlements modernes et une base de données très complète d'intermédiaires (médiateurs ou arbitres) ayant les compétences requises.

Sous-programme 03.1

Questions juridiques et statutaires

Principales activités

- Enregistré auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, récemment entré en vigueur, et publié un communiqué de presse sur les nouvelles Parties contractantes des traités administrés par l'OMPI en 1997.
- Fourni des services pour la trente-deuxième série de réunions des assemblées des États membres.

- Rédigé un projet de principes déontologiques à l'intention des fonctionnaires traitant, entre autres choses, des cadeaux que les membres du personnel peuvent recevoir ou faire.
- Établi un projet de principes directeurs pour l'utilisation du courrier électronique par les fonctionnaires.
- Participé à la réunion annuelle de conseillers juridiques d'institutions du système des Nations Unies.

Résultats

- Les adhésions ou ratifications de conventions, arrangements ou autres traités administrés par l'OMPI ont encore augmenté. De janvier à mai 1998, 32 instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés auprès du directeur général (16 par des pays à économie en transition, 12 par des pays en développement et quatre par des pays industrialisés). Ces instruments concernaient la Convention instituant l'OMPI (3), la Convention de Paris (4), la Convention de Berne (3), l'Arrangement de Madrid (marques) (1), le Protocole de Madrid (4), l'Arrangement de Nice (2), l'Arrangement de Locarno (2), le PCT (2), la CIB (2), l'Arrangement de Vienne (1), le Traité de Budapest (1), le Traité de Nairobi (1), le TLT (4), la Convention de Rome (1) et le Traité sur le registre des films (1).
- L'annonce de ces adhésions ou ratifications dans la revue mensuelle, dans des communiqués de presse et sur l'Internet a donné une large publicité à cette forte vague d'adhésions ou ratifications nouvelles.
- La période examinée a été marquée par une nette diminution des plaintes de fonctionnaires, et aucun recours officiel n'a été formé par le personnel concernant une décision individuelle de l'administration.

Sous-programme 03.2

Mécanisme d'examen des contrats

Principales activités

- Fourni des avis juridiques dans le cadre de la négociation et de la rédaction de 10 contrats que l'Organisation se proposait de conclure.
- Pris pour base une quinzaine de contrats de distribution pour mettre au point une formule standard simplifiée.

Résultats

Les contrats conclus l'ont été selon la nouvelle formule standard simplifiée, c'est-à-dire à des conditions contractuelles plus favorables commercialement, ce qui a permis de réaliser des économies non négligeables.

Sous-programme 03.3

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Généralités

Créé en octobre 1994, le centre a commencé par se doter d'une infrastructure juridique et administrative de base pour le règlement des litiges entre particuliers. Cela a consisté notamment à rédiger les règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI. En même temps, le centre a profité de conférences et d'autres occasions de contact pour faire connaître les avantages des règlements de l'OMPI et recommander des clauses à inclure dans les contrats concernant le règlement des litiges. Le centre a aussi été le point de départ de nouveaux services spécialisés dans le domaine de la résolution des litiges, et il a notamment démarré une série d'ateliers de formation.

Principales activités

- Remodelé le site Web du centre pour y incorporer des fonctions et des services supplémentaires.
Établi une infrastructure électronique permettant de gérer en ligne les procédures de résolution des litiges (réception et suivi des affaires, désignation des intermédiaires et administration des taxes).
- Organisé et mené cinq programmes de formation à l'intention des médiateurs ou arbitres, où ont été traitées, notamment, des questions touchant les litiges relatifs aux noms de domaine. Développé l'arbitrage en ligne selon le règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI.
- Assuré les prestations en matière de résolution de litiges à trois fournisseurs d'accès à l'Internet et à deux associations d'entreprises autres.
- Prêté concours et formulé des observations sur des questions de propriété intellectuelle et sur la résolution des litiges en la matière aux différentes organisations de l'Internet et autres parties prenantes du mouvement pour la réforme du système des noms de domaine.
- Organisé et mené un atelier de médiation en coopération avec l'Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin.
- Administré la première affaire du centre selon le règlement de médiation de l'OMPI.
- Préconisé et mis au point des modalités juridiques et techniques efficaces et économiques de résolution de litiges internationaux, en particulier pour les litiges relevant de plusieurs juridictions.
- Des fonctionnaires du centre ont participé à trois réunions organisées au titre du programme 06.1 et du programme 07.2.
- Apporté concours à des missions des bureaux de l'OMPI chargés de la coopération pour le développement.
- Conseillé avocats et parties concernant la rédaction de clauses compromissoires à faire figurer dans les contrats pour le règlement des litiges de propriété intellectuelle.
- Poursuivi le développement et l'actualisation de la base de données contenant le nom des arbitres et médiateurs; élargi cette base de données par l'insertion d'indications complémentaires sur les compétences en matière de marques et de noms de domaine.

- Représenté l'Organisation et présenté des exposés et des documents à 18 conférences extérieures, dont :
 - une conférence sur l'Internet à l'intention de juristes, à Tübingen (Allemagne);
 - l'Association américaine de marketing cinématographique, à Los Angeles;
 - une conférence conjointe sur les litiges de propriété intellectuelle, au Caire;
 - la Fédération japonaise des associations d'avocats, à Tokyo;
 - la section du droit international de l'Association des avocats américains, à New York;
 - le Conseil international de l'arbitrage commercial (ICCA), à Paris.

Résultats

- La possibilité de recourir à des modes extrajudiciaires de règlement pour résoudre les litiges de propriété intellectuelle est désormais mieux connu comme en témoigne l'augmentation du nombre de demandes de renseignements reçues du monde entier.
- Une version expérimentale de système de résolution en ligne des litiges a été mise au point.
- Des juristes des pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Royaume-Uni, Suède et Suisse, au nombre de 46, ont reçu une formation à l'utilisation du système de résolution en ligne des litiges.
- Huit juristes d'Australie, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de France ont été formés à la médiation en coopération avec l'Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin.
- Publication des règlements d'arbitrage et de médiation de l'OMPI ainsi que d'autres documents en japonais.
- Établissement et publication des actes de la conférence biennale de la Fédération internationale des institutions d'arbitrage commercial (IFCAI), tenue à l'OMPI en octobre 1997.
- Cinq fournisseurs de noms de domaine ont, séparément, invité le centre à concevoir pour eux un système de résolution des litiges.
- Des consultations ont été entreprises avec quatre groupes d'activités économiques visant la conception de systèmes de résolution des litiges en rapport avec les associations d'entreprises, les systèmes de licence et les foires.
- Le site Web du centre a reçu en moyenne plus de 2500 demandes de renseignements ou visites par mois de mars à mai 1998.

PROGRAMME 04

BUREAU DE SUPERVISION INTERNE ET DE PRODUCTIVITÉ

Généralités

Le Bureau de supervision interne et de productivité a été créé pour contribuer de manière fondamentale à moderniser et renforcer le système de gestion de l'OMPI. Dans les premiers mois de 1998, le bureau était composé du contrôleur et du contrôleur adjoint, de la Section du budget et du Groupe de l'évaluation et de la productivité. À partir du second semestre de 1998, il comptera en outre un vérificateur interne, qui sera chargé d'effectuer des vérifications financières et de gestion, renforçant ainsi le travail que faisait auparavant un vérificateur interne à temps partiel.

Le Groupe de l'évaluation et de la productivité a été constitué en janvier 1998; c'est un instrument de gestion fondamental, chargé d'évaluer la pertinence, l'application, la rationalité et l'efficacité des stratégies, des politiques, des méthodes de travail et procédures, des opérations, des programmes et des activités du Secrétariat au regard des objectifs et des résultats escomptés.

Objectifs

- Moderniser et renforcer le système de contrôle financier de l'OMPI, conformément à la nouvelle structure du programme et budget ainsi qu'au règlement financier de l'OMPI. et à son règlement d'exécution.
- Instaurer et faire respecter l'obligation de rendre compte des chefs de programme pour atteindre les résultats escomptés par l'exécution efficace des programmes, l'utilisation optimale des ressources et le respect des grandes orientations de politique générale.
- Garantir la transparence dans tous les aspects de la planification, de la formulation et de la mise en œuvre du programme et budget, ainsi que des politiques et activités de l'Organisation, et faciliter la prise de décision et le choix des orientations stratégiques par les États membres.
- Faire une utilisation plus rentable et productive des ressources, grâce à l'évaluation systématique, à l'appréciation des résultats et à l'application de normes de productivité, avec rationalisation des méthodes de travail et des procédures, et améliorer les normes de qualité et les services.
- Garantir l'utilisation la plus économique, rentable et efficace des ressources allouées au titre du programme et budget.
- Encourager dans toute l'Organisation le souci d'améliorer constamment la productivité, sur la base d'un plan de productivité global, de manière à réaliser des économies importantes et à contenir la croissance des effectifs.

Sous-programme 04.1

Contrôle financier et vérification des comptes

Principales activités et résultats

- Émis des instructions administratives à l'usage des chefs de programme concernant l'application des nouvelles procédures, conformément à la nouvelle structure stratégique, axée sur les résultats, du programme et budget biennal. Résultat : chaque programme principal et sous-programme est maintenant dirigé directement par le chef de programme responsable, sous la supervision interne du contrôleur et selon les grandes orientations données par le directeur général.
- Examiné les comptes de l'exercice biennal 1996-1997, y compris la répartition des coûts entre unions, en coopération étroite avec le vérificateur externe des comptes et la Division des finances. Résultat : les comptes de l'exercice biennal 1996-1997 seront clos avec rigueur et un rapport de gestion financière sera publié en juillet 1998 conformément au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution.
- Examiné toutes les propositions de programme émanant des chefs de programme et les dépenses correspondantes – dépenses de personnel et coûts de programme – compte tenu des priorités du programme définies par le directeur général. Résultat : toutes les propositions sont visées par le bureau du contrôleur préalablement à tout engagement financier et à la mise en œuvre du programme, à raison d'une moyenne d'environ 150 propositions par semaine.
- Mis au point un système nouveau de suivi et de traçage informatisés des dépenses budgétaires, qui permet aux chefs de programme de surveiller en permanence l'état financier de leur programme. Ce système a été installé en avril et il est opérationnel depuis. Il fournit en ligne des renseignements à jour sur les dépenses effectives, les engagements de dépenses et le solde budgétaire, par poste, pour chaque programme principal et sous-programme. Des renseignements complémentaires par activité et pour chaque opération financière sont désormais également disponibles en ligne et continuellement mis à jour. Ce nouveau système permet aux chefs de programme de prendre des décisions immédiates, d'où un gain d'efficacité et de transparence. Il permet aussi de maintenir rigoureusement les dépenses de chaque programme dans les limites du budget, contribuant ainsi à la discipline budgétaire et à la responsabilité financière.
- Mis en place un système informatisé de gestion des postes et du personnel, pleinement opérationnel depuis mai, qui permet d'exercer un contrôle rigoureux des poste inscrits au budget ordinaire, du personnel recruté pour des périodes de courte durée et des dépenses de personnel, aboutissant à une utilisation plus efficace des ressources.
- Obtenu la réalisation d'économies, dans le nouveau régime de supervision interne et de productivité, grâce à un contrôle financier systématique et rigoureux et à une meilleure gestion.
- Examiné et visé toutes les opérations financières et tous les ordres de paiement pour veiller à l'exactitude des versements de fonds et à la bonne administration financière de l'Organisation, en application rigoureuse du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution. Résultat : tous les engagements de dépenses et paiements effectués par l'OMPI ont été visés par le bureau du contrôleur, à raison d'une moyenne d'environ 150 opérations par semaine.

- Établi un système informatisé de gestion des stocks où est répertoriée la totalité des marchandises, de l'équipement, du mobilier et des fournitures, et a mené à terme l'évaluation de tous les articles, avec la coopération du programme 12. Résultat : la gestion et le contrôle des stocks de l'OMPI ont été sensiblement améliorés.
- La nouvelle structure décentralisée du programme et budget par programmes principaux et sous-programmes, avec responsabilisation des chefs de programme, a mis le bureau du contrôleur en mesure d'effectuer une surveillance permanente renforcée de l'exécution des programmes et de l'utilisation rationnelle des ressources, d'où la réalisation d'économies et de gains de productivité qui devraient mener à l'allègement des structures de gestion.

Sous-programme 04.2

Planification des programmes et budget

Activités principales et résultats

- Établi la documentation et préparé les informations pour les multiples consultations informelles avec les États membres concernant le projet de programme et budget de l'OMPI pour 1998-1999, qui se sont poursuivies jusqu'aux premiers mois de 1998, en donnant aux délégations la possibilité de fournir orientations, avis et concours dont il a été tenu compte dans la version finale du projet de programme et budget.
- Résultat : en mars, les assemblées des États membres ont approuvé à l'unanimité le programme et budget de l'OMPI pour 1998-1999, ainsi que, sur la recommandation des comités du budget et des locaux, des projets relatifs à l'automatisation du système du PCT et aux techniques de l'information. La présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI a constaté que le programme et budget était un document très complet, clair, concis et axé sur les résultats.
- Établi les documents et préparé d'autres informations en vue de la réunion conjointe, en juin, des comités du budget et des locaux chargée d'examiner la question de l'achat de la parcelle de terrain adjacente au bâtiment principal de l'OMPI.
- Rédigé et publié le premier rapport sur la situation financière de l'OMPI : établi pour la période de janvier à avril et mai à l'intention des chefs de programme, il donne les renseignements les plus récents sur les recettes et les dépenses, par programme, rapportées au budget.
- Effectué au cours de la période examinée cinq missions pour coordonner et faciliter la tenue des sessions des comités du budget et des locaux en mars et juin 1998 et des assemblées en mars et septembre-octobre 1998, et pour accompagner le directeur général lorsqu'il s'est rendu dans différents États membres pour y présenter sa vision de l'Organisation et le nouveau programme et budget établi par lui.
- Les États membres et les chefs de programme ont reconnu la nouvelle structure du programme et budget comme étant un instrument fondamental pour instaurer la transparence, l'obligation de rendre compte et l'efficacité gestionnaire.

Sous-programme 04.3 ***Évaluation et Productivité***

Principales activités et résultats

- Préparé la mise en place d'un nouveau système d'information pour la gestion, fondé sur le programme de travail annuel de chacun des 18 programmes principaux du programme et budget. Un élément clé de cet exercice a consisté à définir des indicateurs de performance fondamentaux, vérifiables et objectifs, qui permettent de mesurer l'avancement de la mise en œuvre de chaque programme principal et sous-programme de l'OMPI pour l'exercice biennal. Des cibles ont été provisoirement fixées pour chaque programme principal et sous-programme; cela permet aux chefs de programmes d'auto-évaluer leur action et au Bureau de supervision interne et de productivité de suivre en permanence et d'analyser la mise en œuvre des programmes dans tout le Secrétariat.
- Procédé à l'évaluation de la Section de la collection des lois, en particulier sous l'angle de l'utilisation rationnelle des ressources humaines pour l'établissement d'une base de données électronique contenant les lois de propriété intellectuelle notifiées à l'OMC en vertu de l'Accord sur les ADPIC. Des objectifs de mise en œuvre ont en conséquence été fixés en vue de réaliser des gains de productivité.
- Entrepris une évaluation en profondeur de la structure administrative du Bureau du PCT, qui est la principale source de revenus de l'OMPI et l'activité de l'Organisation qui mobilise les plus gros effectifs. En fonction des résultats de cette étude, l'OMPI envisage la possibilité d'une réorientation et restructuration de la gestion et des opérations du PCT, dont elle escompte des économies substantielles, des gains de productivité et des améliorations qualitatives qui profiteront aux utilisateurs de ce système mondial de protection.
- Commencé à inculquer une culture de gestion moderne, par le jeu de la fonction nouvelle d'évaluation et de productivité qui devrait aboutir, pour l'OMPI, à d'importants gains de productivité, à une efficacité accrue et à la réalisation d'économies substantielles.

PROGRAMME 05

BUREAU DE LA COMMUNICATION MONDIALE ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Généralités

L'intérêt grandissant pour les questions de propriété intellectuelle et leur incidence sur le commerce, la culture, l'échange d'informations et la technique, et sur la vie quotidienne, ne s'est pas accompagné d'une croissance comparable sur le plan de la compréhension des principes et des opérations des systèmes de propriété intellectuelle et du rôle de l'OMPI. Le bureau a démarré ou mené à bien les initiatives ou projets suivants, avec un effectif plus réduit que pendant l'exercice précédent. L'effectif restant a continué à exécuter les tâches courantes, avec le surcroît de difficulté dû à sa dispersion entre quatre bâtiments différents.

Objectifs

- Communiquer des informations complètes et à jour sur la propriété intellectuelle et l'OMPI aux États membres, aux milieux intéressés, à la société civile et au grand public.
- Communiquer ces informations par les moyens les plus efficaces et les plus conviviaux, en tirant parti des techniques de l'information modernes.
- Promouvoir un dialogue international officieux sur la propriété intellectuelle par les moyens de communication interactifs modernes.
- Offrir, en matière de documentation et d'information, un service international de premier plan aux universitaires, aux chercheurs et aux spécialistes.

Sous-programme 05.1

Communications sur l'Internet et l'Intranet

Principales activités

- Diffusé immédiatement par l'Internet tous les faits, événements et documents importants de l'OMPI ou concernant l'OMPI.
- Installé la bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI) de l'OMPI sur le site Web en avril. La BNPI contient des renseignements à jour sur les dernières demandes internationales déposées en vertu du PCT, et se développera d'ici la fin de l'année pour inclure des renseignements sur les enregistrements de marques et de dessins et modèles industriels.
- Commencé à revoir la conception et la forme du site de l'OMPI sur le Web pour en améliorer l'aspect, l'accessibilité et la navigabilité. En mai, ce site recevait environ 210 000 demandes par mois, soit plus du double de la moyenne pour 1997.
- Ajouté plus de 30 000 pages de documents au site Web au cours des cinq premiers mois de 1998, et doublé le nombre des pages d'accueil, dont il existe maintenant une vingtaine. Introduit de nouveaux logiciels qui ont amélioré la gestion technique des documents et la coordination avec les départements auteurs. L'une des pages d'accueil de l'OMPI a trait

aux expositions dans lesquelles l'OMPI présente des œuvres d'art créées par des ressortissants de ses États membres, pour illustrer le lien qui existe entre droits de propriété intellectuelle et jouissance de l'art.

- Formé le personnel à l'utilisation de l'Internet et de l'Intranet, et créé de nombreuses pages d'accueil sur l'Intranet pour améliorer l'information du personnel. Toutefois, il faudrait au bureau des ressources et moyens de formation supplémentaires pour faire face au volume d'information à charger sur le site.

Résultats

- Le résultat des activités précitées est la croissance exponentielle, en quantité et en diversité, de l'information concernant l'OMPI et ses activités, qui a été rapidement, et parfois instantanément, mise à la disposition des millions d'utilisateurs de l'Internet. La transparence qui en a résulté pour l'Organisation a suscité de nombreuses réactions favorables.

Sous-programme 05.2

Relations avec les médias et avec le public

Principales activités

- Amélioré l'audience de l'OMPI auprès des médias internationaux, en particulier des représentants des principaux organes de presse à Genève qui utilisent le plan d'information du bureau. Des mesures préparatoires ont été prises pour accroître encore cette audience pendant le second semestre de 1998 de manière à y inclure les médias nationaux des États membres.
- Publié environ 24 communiqués de presse ou actualités (contre 13 pour toute l'année 1997), sur tous les aspects des activités de l'OMPI.
- Organisé davantage d'entretiens avec la presse pour le directeur général et de hauts fonctionnaires du Secrétariat (plus de 50 interviews à Genève et à l'étranger).
- Assisté aux réunions de presse bihebdomadaires organisées par l'ONU à Genève. Près de 300 dossiers de presse contenant des informations sur les activités de l'OMPI ont été distribués pendant cette période. L'OMPI a été mentionnée dans de grandes publications internationales généralistes et économiques (*Economist*, *Financial Times*, *International Herald Tribune*, *Los Angeles Times* et *New York Times*), ainsi que dans de nombreux journaux publiés en Suisse et dans les pays en développement.
- Mis en route un service de revue de presse sur l'OMPI ou la propriété intellectuelle pour les membres du personnel. Des préparatifs ont été faits en vue d'offrir ce service aux missions permanentes à Genève et aux offices de propriété intellectuelle des États membres.
- Reçu environ 2600 demandes de renseignements écrites et orales, et y a répondu. Près de 45 groupes de responsables des gouvernements, stagiaires de l'OMPI et représentants d'organisations non gouvernementales ont participé à des séances d'information sur l'OMPI.

- Mis au point les plans et pris les mesures initiales en vue de la création d'un centre des visiteurs et d'une salle d'exposition qui permettront d'informer le public sur l'OMPI et ses activités, et d'organiser une exposition spéciale sur les inventrices, qui aura lieu en septembre 1998.

Résultats

Les activités précitées ont amélioré l'image de l'OMPI et de ses activités auprès du public et donné effet au principe de la transparence. Les représentants de la presse à Genève se sont félicités de cette évolution. Les articles publiés sur l'OMPI ont été sensiblement plus nombreux, et à la fois favorables et exacts. Une prise de conscience de l'importance de la communication publique s'est faite au sein du Secrétariat.

Sous-programme 05.3

Produits d'information destinés au public

Planifié, conçu, rédigé et, de manière générale, préparé pour publication les produits suivants :

- **Brochure d'informations générales.** Une nouvelle version avec un texte agréable à lire et des illustrations en couleur était prête à imprimer en juin.
- **Plaquettes sur les traités.** 21 plaquettes résumant les traités internationaux administrés par l'OMPI étaient prêtes à imprimer en juin.
- **Rapport annuel de l'OMPI pour 1997.** Destiné au grand public et aux États membres, ce rapport présentera un aperçu des activités et réalisations de l'Organisation sous une forme agréable à lire et claire, et paraîtra en juillet.
- **Propriété industrielle et droit d'auteur.** Des améliorations ont été introduites à la présentation, avec l'introduction de la couleur, de photographies et de graphiques. Va être remplacé par le nouveau mensuel Revue de l'OMPI.
- **Revue de l'OMPI.** Paraîtra à partir du numéro de juin avec une nouvelle conception et sous une nouvelle forme. Visant le grand public ainsi que de larges secteurs des milieux commerciaux et juridiques, la revue contiendra des analyses d'intérêt général pour l'Organisation et ses États membres.
- **Intellectual Property Reading Material.** La deuxième édition révisée était prête en mars et a été publiée en mai. La nouvelle version de ce manuel classique et largement utilisé de propriété intellectuelle est plus claire et à jour.
- **Vente et diffusion des produits de l'OMPI.** Cette activité a produit plus de 10 millions de francs suisses de recettes brutes en 1996-1997, ce qui en fait la troisième source de recettes, après les systèmes du PCT et de Madrid. Les recettes brutes provenant des ventes de janvier à avril ont dépassé de 14% l'objectif. En janvier, le bureau a redistribué les tâches et amélioré les méthodes de travail, si bien qu'à partir du mois d'avril 1998, il n'y a plus eu de retards dans le traitement des commandes. Les publications périmées ont été supprimées, ce qui a permis d'économiser beaucoup de place et de travail. Des contrôles ont été mis en place pour empêcher que les retards et l'accumulation des stocks ne se reproduisent.
- **Initiatives de commercialisation.** Le bureau a mis au point un nouveau plan de commercialisation pour promouvoir plus efficacement les produits de l'OMPI, notamment par la participation à cinq salons du livre, ainsi que par l'achèvement des travaux relatifs à

un catalogue pouvant faire l'objet d'une recherche intégrale, sur le site Web, et à un catalogue sur papier, remanié. Les travaux préparatoires ont commencé en vue du traitement des paiements par carte de crédit pour les commandes de publications.

Résultats

Des produits nouveaux et améliorés permettront d'atteindre un public beaucoup plus large et contribueront à mieux diffuser l'image de l'OMPI et de la propriété intellectuelle.

Sous-programme 05.4

Services de recherche, bibliothèque de l'OMPI et archives

Principales activités

À la fin de 1997, la bibliothèque a été déplacée, quittant le bâtiment principal pour des locaux moins accessibles, ce qui a fait diminuer le nombre des visiteurs. La bibliothèque a réagi en allant à la rencontre des usagers, en améliorant son service électronique et en apportant d'autres améliorations :

- Souscrit un abonnement aux services d'information électronique Lexis-Nexis pour élargir et améliorer l'accès à l'information et fournir des rapports de recherche sur des sujets préparés spécialement pour les usagers.
- Publié la totalité du catalogue sur les sites Intranet/Internet, et a recouru largement au courrier électronique pour informer les usagers.
- Établi des liens électroniques par l'Internet avec d'autres bibliothèques et centres de recherche partout dans le monde.
- Constitué un fonds virtuel en téléchargeant des textes importants qui n'existent pas encore sur papier.
- Élargi son fonds dans des domaines autres que juridiques ou parajuridiques (par exemple, économie, gestion et formation du personnel). En outre, une nouvelle collection de produits audiovisuels relatifs à la propriété intellectuelle a démarré en mars.
- Introduit une nouvelle politique d'archivage, reconnaissant que les archives de l'OMPI doivent répondre aux besoins des chercheurs, des universitaires et des historiens et pas servir seulement à garder la trace de l'existence de l'OMPI. Terminé une première étude consistant à identifier et à situer les documents archivés existants. Un projet de lignes directrices a été examiné en mai.

Résultats

- Les techniques de l'information ont été exploitées avec succès par la bibliothèque pour améliorer ses services d'information spécialisés et orientés sur la recherche. Les usagers ont été informés rapidement et sûrement, tandis que le coût net de ces services de l'OMPI a diminué.

PROGRAMME 06

COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Généralités

Les activités décrites ci-dessous ont été complétées par des activités financées en tout ou en partie par des fonds extrabudgétaires, mis à la disposition de l'OMPI par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les gouvernements du Brésil, du Costa Rica, de El Salvador, de la France et du Japon, ainsi que la Communauté européenne (CE).

Les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC ont rendu plus urgente la nécessité de moderniser les systèmes de propriété intellectuelle et de renforcer l'appareil administratif. En outre, le besoin de changement créé par l'environnement commercial international a amené les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de protection, de création et de gestion des droits de propriété intellectuelle.

Objectifs

- Renforcer les capacités nationales et promouvoir la coopération internationale pour le développement, la modernisation, l'administration et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins du progrès économique, social, culturel et technique des pays en développement.
- Fournir une assistance sous la forme de plans d'action, d'une aide juridique et technique, de missions sur le terrain et d'une collection de lois complète et à jour;
- Promouvoir la protection et le développement de la propriété industrielle, des créations autochtones et de l'innovation;
- Faciliter la coopération entre gouvernements, organisations non gouvernementales, organisations intergouvernementales et autres.

Sous-programme 06.1

Modernisation du système de la propriété intellectuelle et mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

Principales activités et résultats

L'OMPI a poursuivi l'objectif du renforcement des capacités et de la modernisation institutionnelle des systèmes de propriété intellectuelle des pays en développement selon une approche multiforme : création et mise en œuvre de plans d'action ciblés par pays; assistance juridique et technique par des missions sur le terrain; rédaction de nouvelles lois ou de commentaires sur les lois en vigueur; conférences, séminaires et ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux de formation pratique et théorique; programmes et voyages d'étude, et fourniture de matériel informatique.

Les listes suivantes indiquent le volume des services fournis aux pays en développement, selon la forme d'action considérée :

- Plans d'action ciblés par pays (31 pays) :
Algérie, Barbade, Bolivie, Cap-Vert, Cuba, Égypte, Équateur, Fidji, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Liban, Maroc, Mongolie, Népal, Nicaragua, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République populaire démocratique de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Syrie, Tunisie, Uruguay et Yémen.
- Missions sur le terrain (40 pays) :
Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Barbade, Bolivie, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guinée, Haïti, Indonésie, Jamaïque, Koweït, Liban, Madagascar, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Soudan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay et Yémen.
- Projets de lois (11 pays) :
Arabie saoudite, Bénin, Dominique, Grenade, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Mongolie, République-Unie de Tanzanie et Vanuatu.
- Commentaires sur les lois nationales (32 pays) :
Fournis : Arabie saoudite, Bénin, Dominique, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Madagascar, Mongolie, Népal, Oman, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Singapour, Tchad, Thaïlande, Togo et Zambie.
En préparation : Bahamas, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Grenade, Indonésie, Maroc, Mongolie, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Singapour, Suriname et Tunisie.
- Conseil juridique (12 pays et une organisation) :
Bhoutan, Côte d'Ivoire, Fidji, Ghana, Inde, Koweït, Népal, Oman, République populaire démocratique de Corée, Syrie, Thaïlande, Vanuatu et la Communauté Andine.
- Réunions nationales (neuf pays, 500 participants) :
Cambodge, République centrafricaine, Égypte, Équateur, Maroc, Oman, Trinité-et-Tobago, Venezuela et Zimbabwe.
Sujets abordés : le droit de la propriété industrielle, le droit d'auteur et les droits voisins, les incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les législations nationales, les licences de propriété intellectuelle et les mécanismes de règlement des litiges, la sanction des droits de propriété intellectuelle et l'évolution de la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins.

Réunions sous-régionales (trois) et régionales (six) :

Afrique :

- Réunion d'experts sur la révision de la partie de l'Accord de l'OAPI relative au droit d'auteur, Abidjan.
Quatre fonctionnaires de chacun des 14 États membres de l'OAPI.
Examiné les dispositions de l'Accord de l'OAPI qui concernent le droit d'auteur en vue d'une éventuelle révision en fonction des normes internationales en vigueur.
Résultat : un projet de dispositions sur le droit d'auteur proposé par l'OMPI a été adopté en vue de son examen par les États membres de l'OAPI.

- Symposium sous-régional africain de l'OMPI sur le rôle des bureaux de droit d'auteur dans la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, Bamako.
Quatorze fonctionnaires de chacun des États membres de l'OAPI et 135 participants maliens.
Aidé les services des États chargés des questions de droit d'auteur à mieux comprendre les incidences de l'Accord sur les ADPIC, notamment en ce qui concerne les sanctions judiciaires et administratives.
- Cours de formation régional sur la propriété industrielle à l'intention des pays africains de langue portugaise, Rio de Janeiro.
Onze fonctionnaires des cinq pays africains de langue portugaise (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe).
Développé les compétences au moyen d'un vaste programme de formation et recensé les possibilités de coopération avec l'office brésilien.
Pays arabes :
- Réunion consultative de l'OMPI pour les pays arabes sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, Le Caire.
Soixante fonctionnaires de 16 pays arabes et de l'Autorité nationale palestinienne et 100 participants égyptiens.
Révisé les normes en vigueur en matière de protection de la propriété intellectuelle et les sanctions applicables compte tenu de l'Accord sur les ADPIC. Adopté une série de recommandations appelant les pays arabes à moderniser leur système de propriété intellectuelle et sollicité l'assistance de l'OMPI, notamment dans le domaine des sanctions.
- Conférence régionale arabe de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, Beyrouth.
Quarante fonctionnaires de 16 pays arabes et de l'Autorité nationale palestinienne et plus de 100 participants libanais; le directeur général a ouvert cette conférence et y a participé.
Examiné les grandes questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle, notamment la sanction des droits, la protection des produits pharmaceutiques et la protection du droit d'auteur dans le contexte numérique. Adopté des recommandations relatives aux modifications juridiques et administratives auxquelles doivent procéder les pays arabes en fonction de l'Accord sur les ADPIC et à l'assistance que leur apporte l'OMPI sous la forme de conseils en matière législative, de l'aménagement des institutions et de la formation.
Asie et Pacifique :
- Colloque régional asiatique de l'OMPI sur la stratégie à suivre en matière de propriété industrielle pour favoriser le développement économique, New Delhi.
Vingt-neuf fonctionnaires de 20 pays de la région et environ 70 participants indiens.
Examiné les stratégies propres à renforcer la compétitivité des entreprises et à améliorer leur gestion en matière de propriété industrielle.
- Séminaire de l'OMPI pour la région Asie et Pacifique relatif à l'Internet et à la protection de la propriété intellectuelle, Singapour.
Vingt-sept participants de 20 pays de la région et 100 participants singapouriens.
Analysé les incidences de l'Internet sur les droits de propriété intellectuelle, en ce qui concerne notamment le droit d'auteur, les marques et les noms de domaine. Examiné les problèmes liés aux nouvelles techniques de communication et les possibilités de relier électroniquement les offices et les bureaux des pays de la région.

Amérique latine et Caraïbes :

- Atelier sous-régional de l'OMPI sur la révision du Régime commun concernant la propriété industrielle ("Décision n° 344"), Lima.
Chefs des offices des cinq pays parties au Pacte andin (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) et 40 participants péruviens.
Examiné les éventuelles modifications à apporter à la décision précitée en fonction des normes internationales, notamment l'Accord sur les ADPIC.
- Séminaire régional de l'OMPI sur les nouveaux traités concernant le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays latino-américains, Santa Fe de Bogota.
Dix fonctionnaires de 10 pays de la région et plus de 100 participants colombiens.
Organisé avec une foire internationale du livre, ce séminaire a touché un vaste public et a sensibilisé les décideurs de la région aux avantages découlant de l'adhésion au WCT et au WPPT.

Programme d'information et d'étude :

- Sanction des droits de propriété intellectuelle.
Quinze hauts fonctionnaires des services douaniers de huit pays asiatiques.
Apporté aux participants les connaissances et compétences nécessaires pour lutter efficacement, au niveau national, contre la piraterie et la contrefaçon des avoirs couverts par la propriété intellectuelle.

Voyages d'étude individuels :

- Vingt-deux fonctionnaires jordaniens, mongols, syriens et soudanais ont étudié la modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle et de l'administration des droits de propriété intellectuelle ainsi que les incidences de l'adhésion à certains traités administrés par l'OMPI. Ils se sont rendus à l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie du Caire, à l'Office japonais des brevets, à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle à Berne (Suisse) et au siège de l'OMPI.

Matériel informatique et équipements divers (36 pays) :

- Fournis aux administrations de la propriété industrielle des pays ci-après et à l'Autorité nationale palestinienne : Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fidji, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Liban, Maroc, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Qatar, République dominicaine, Soudan, Tunisie, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.
- Commencé l'élaboration d'un logiciel commun pour un système automatisé de gestion de la propriété industrielle destiné aux pays arabes. Lorsqu'il sera disponible, ce logiciel sera proposé gratuitement à tous les pays arabes.
- Achevé et installé, au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, d'un système automatisé de gestion des demandes d'enregistrement de marques sur la base des nouvelles dispositions du protocole relatif à la modification de la Convention centraméricaine sur les marques.
- Achevé et installé des systèmes automatisés de gestion des marques et des brevets dans les pays des Caraïbes, à Trinité-et-Tobago et au Honduras.

Autres activités

- Collecte, mise à jour et mise à disposition de textes de loi de propriété intellectuelle, services concernant la notification des lois et réglementations prévue par l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC offerts en vertu de l'accord de coopération OMPI/OMC.

- Au cours de la période considérée, 20 textes de loi (464 pages) ont été communiqués à l'OMPI par le Secrétariat de l'OMC et 18 textes de loi (340 pages) ont été communiqués à l'OMC par le Secrétariat de l'OMPI. Poursuivi la constitution d'une base de données informatisée sur les textes de loi de propriété intellectuelle destinée à l'Internet (CLAE); en attendant l'achèvement du projet CLAE, l'OMPI a continué de publier des textes de loi sur support papier (plus de 400 pages de texte en français et en anglais ont été imprimées). L'Organisation a fourni à 12 pays en développement des copies de textes de loi de propriété intellectuelle provenant de sa collection.

Sous-programme 06.2

Développement et promotion des utilisations industrielles et sociales de la propriété intellectuelle

Principales activités et résultats

Des programmes de formation et de sensibilisation ont été conçus à l'intention des utilisateurs et des bénéficiaires potentiels du système de propriété intellectuelle, en coordination avec les activités des programmes 05 et 08. Ils ont permis aux quelque 1100 participants de se familiariser avec un ou plusieurs aspects de la propriété intellectuelle et avec son utilisation dans différents contextes, notamment dans le contexte commercial.

- Des programmes nationaux de formation et de sensibilisation ont été organisés au Brésil, en Colombie, en Égypte, au Soudan, en Tunisie et au Viet Nam; ils ont permis à plus de 1000 personnes de prendre conscience, notamment, de l'importance que revêtent l'administration, la protection et l'utilisation des droits de propriété intellectuelle.
- Un colloque régional sur le droit d'auteur, la radiodiffusion et les nouvelles techniques destiné aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, organisé en collaboration avec le Gouvernement mexicain et l'Association internationale de radiodiffusion (AIR), à l'intention de 15 fonctionnaires de 15 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de plus de 60 autres participants, s'est tenu à Cancún (Mexique).
- L'OMPI a financé la participation de 11 fonctionnaires d'Argentine, de Côte d'Ivoire, d'Égypte, du Kenya, de Malaisie, du Nigéria, du Pérou, des Philippines, de Syrie, du Togo et de Trinité-et-Tobago au colloque international OMPI/IFIA sur les inventeurs et les techniques de l'information organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement hongrois et la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) qui s'est tenu en mars, à Budapest; les participants ont examiné diverses questions intéressant particulièrement les inventeurs, notamment l'accès, via l'Internet, aux bases de données contenant des informations en matière de propriété industrielle.
- Des services consultatifs sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle par certains groupes d'utilisateurs ou bénéficiaires potentiels ont été fournis à l'Arabie saoudite, au Maroc, au Koweït et à la Tunisie.
- Des voyages d'étude ont été organisés à l'intention de sept fonctionnaires nationaux brésiliens et chinois. Les fonctionnaires brésiliens ont pu observer le travail effectué dans divers centres d'innovation européens; les fonctionnaires chinois ont étudié l'incidence des techniques nouvelles sur la protection et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins.

- Rapports, recherches et autres services : cent quarante-six recherches sur l'état de la technique effectuées sur la base de l'information en matière de brevets au bénéfice de demandeurs de 14 pays en développement; onze rapports ont été établis à l'intention de sept pays en développement dans le cadre du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Parmi les autres services d'information en matière de propriété industrielle, on peut citer la réalisation de 227 recherches en ligne pour 17 pays en développement et la fourniture, à 27 pays, de 1700 copies de documents de brevet. Ces informations ont été utilisées directement par les demandeurs aux fins de travaux de recherche et développement.

Sous-programme 06.3

Renforcement de la coopération entre États membres et avec d'autres organisations

Principales activités et résultats

- Entre janvier et mai, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à 13 forums nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux portant sur des questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle. Ces forums ont permis de procéder à des échanges d'informations fructueux et de cerner les possibilités d'améliorer la coopération entre pays en développement dans divers domaines de la propriété intellectuelle :
 - Conférence régionale africaine sur la propriété industrielle (ARIPO) (Mangochi, Malawi);
 - Atelier sur l'office de la propriété industrielle en Asie et au Pacifique au prochain millénaire (Canberra);
 - Première conférence de l'Association de l'ANASE pour la propriété intellectuelle (Kuala Lumpur);
 - Conférence internationale sur les autoroutes de l'information (Koweït);
 - Réunion de haut niveau PNUD/CNUCED/CESAD (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) destinée à des fonctionnaires arabes en vue de la deuxième conférence ministérielle de l'OMC (Beyrouth);
 - Deuxième réunion du Comité d'organisation de la quatrième foire afro-arabe (Dakar);
 - Première réunion annuelle de la Commission de la propriété intellectuelle des pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) (Puerto Madryn, Argentine);
 - Colloque sur la propriété intellectuelle et les créateurs américains (Santiago) dans le cadre du sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques;
 - Séminaire sur la protection de la propriété intellectuelle en Amérique latine (Espagne);
 - Réunion sur la création éventuelle d'un réseau de bases de données des pays francophones d'Afrique concernant les outils de formation à la physique (Cotonou);
 - Assemblée générale de la Commission ibéro-américaine de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) (Montevideo);
 - Conférence "Africa Telecom 98" (Johannesburg);
 - Conseil des ministres de l'ARIPO (Mombasa, Kenya). Participation du directeur général

- Le directeur général a également participé à la cérémonie d'ouverture du XXXVI^e Congrès mondial de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), qui s'est tenu, en mai, à Rio de Janeiro et à Brasilia.
- L'OMPI a également participé au financement du colloque sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des ministres de la culture de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), tenu à Harare au mois de mai, qui a réuni 11 ministres de la SADC et plus de 40 participants de 12 États membres de la SADC et permis de resserrer les liens entre l'OMPI et cette dernière.
- Deux missions consultatives ont été effectuées en mai auprès de l'Office de l'ARIPO, à Harare, (elles ont abouti à l'approbation d'un nouveau projet d'assistance technique de l'OMPI prévoyant notamment la constitution d'une base de données contenant les brevets, marques et dessins et modèles industriels enregistrés par l'ARIPO et à la mise en place de liaisons en ligne entre cette dernière et les offices de ses États membres), et une mission a été effectuée en mars auprès de l'OAPI à Yaoundé (elle a abouti à l'approbation d'un nouvel organigramme reflétant les priorités de la nouvelle direction de l'OAPI). Par ailleurs, un expert africain de haut niveau s'est rendu à l'OMPI où il a eu des consultations sur le renforcement de la participation des hauts fonctionnaires africains aux questions de propriété intellectuelle.
- Au cours de la période considérée, deux fonctionnaires égyptiens se sont rendus auprès des administrations de la propriété industrielle de la Jordanie et de la Syrie, un fonctionnaire jordanien s'est rendu auprès de l'administration de la propriété industrielle de l'Égypte, un fonctionnaire syrien s'est rendu auprès de l'administration de la propriété industrielle de la Jordanie et trois fonctionnaires de la Sierra Leone, du Swaziland et de l'Afrique du Sud se sont rendus dans les offices de l'ARIPO, à Harare, à l'OAPI, à Yaoundé. Ces rencontres ont permis l'échange de données d'expérience entre les pays en développement sur certaines questions d'ordre technique et institutionnel.
- Des entretiens ont eu lieu en vue de mettre la dernière main, en collaboration avec le Gulf Institute Of International Law (GIIL), à Doubaï, à un vaste programme de formation en droit de la propriété intellectuelle, destiné à des fonctionnaires de pays arabes. Le début des activités dans le cadre de ce programme est prévu pour juin 1998 (voir également le programme principal 08).
- Dans la région Asie et Pacifique, l'OMPI a collaboré avec le Centre d'études juridiques de la région du Mékong à un programme de formation en propriété intellectuelle destiné aux pays de cette région (voir le programme principal 08).
- Au niveau interrégional, la coopération entre pays en développement a été encouragée et des activités ont été définies au cours de la période considérée avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en vue de promouvoir la coopération afro-arabe aux fins de l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour favoriser le développement des pays de la région. Par ailleurs, des entretiens ont eu lieu sur un éventuel accord entre l'OMPI et la Banque islamique de développement destiné à établir une coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle au profit des pays islamiques africains, arabes et asiatiques.

PROGRAMME 07

COOPÉRATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE

Généralités

Les principales difficultés rencontrées par les pays auxquels s'adresse le présent programme proviennent d'une connaissance insuffisante de la commercialisation et de l'utilisation des droits de propriété intellectuelle, ainsi que de l'absence de moyens techniques modernes de stockage de l'information et d'accès à celle-ci. Pour surmonter ces difficultés, il faut organiser des séminaires et d'autres activités de formation à l'intention des entrepreneurs, gestionnaires, chercheurs, conseils en brevets, fonctionnaires des offices de propriété industrielle et spécialistes du droit d'auteur.

Plusieurs des pays bénéficiaires de ce programme sont membres de l'Organisation mondiale du commerce et beaucoup ont présenté leur domaine d'adhésion. La législation des membres de l'OMC doit en général être mise en conformité avec l'Accord sur les ADPIC d'ici au 1^{er} janvier 2000. La tendance générale à l'alignement sur les normes de cet accord a fait progresser les demandes d'assistance adressées à l'OMPI en vue de la révision des lois de propriété intellectuelle et de l'instauration d'un système permettant de faire effectivement respecter les droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, certains pays ne sont pas encore parties aux traités administrés par l'OMPI, d'où la nécessité de mettre en place des activités de promotion.

Il conviendrait par ailleurs de favoriser la création et le développement des institutions chargées d'administrer les droits, particulièrement en matière de droit d'auteur et de droits voisins. La coopération devrait être renforcée, non seulement avec les pays intéressés, mais aussi avec les organisations régionales.

Objectifs

- Aider les pays bénéficiaires à adapter leurs lois relatives à la propriété intellectuelle aux traités administrés par l'OMPI et à l'Accord sur les ADPIC.
- Créer ou renforcer les institutions chargées d'administrer et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle en dispensant une formation aux fonctionnaires des administrations responsables, aux fonctionnaires des douanes et de la police et aux représentants de l'ordre judiciaire, compte tenu de la lutte contre la piraterie et la contrefaçon.
- Promouvoir l'adhésion de tous les pays bénéficiaires au PCT, au système de Madrid, au TLT, au Traité de Budapest, aux arrangements instituant des classifications, et encourager les adhésions à la Convention de Berne, ainsi que les ratifications du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les représentations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et les adhésions à ces traités.
- Coopérer avec le Conseil interétatique de la CEI pour la protection de la propriété industrielle, l'Organisation eurasiennne des brevets et la Commission permanente de l'Assemblée interparlementaire de la CEI.

Sous-programme 07.1

Modernisation du système de la propriété intellectuelle et mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

Principales activités

- L'OMPI a fourni des conseils juridiques aux gouvernements sur la modernisation des législations nationales de propriété intellectuelle en vue de les rendre compatibles avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC, sous la forme notamment :
 - de recommandations sur la modernisation de la loi de la Fédération de Russie sur le droit d'auteur et les droits connexes pour la rendre compatible avec l'Accord sur les ADPIC, le WCT et le WPPT, et de commentaires sur le projet de loi portant modification du code des douanes de la Fédération de Russie en ce qui concerne le respect des droits de propriété intellectuelle;
 - de commentaires détaillés sur le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur de la République du Bélarus pour le rendre compatible avec l'Accord sur les ADPIC, le WCT et le WPPT;
 - d'une analyse de la nouvelle loi sur le droit d'auteur de la Géorgie et d'une note sur la première section (droit d'auteur) du livre 4 de son code civil, à la suite de consultations avec deux fonctionnaires nationaux qui étaient venus à Genève;
 - de commentaires relatifs à la loi sur les brevets de la République de Lituanie.
- Le Secrétariat a réalisé une étude détaillée des fonctions de l'État et les organismes publics dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle pour le compte du Gouvernement de la Fédération de Russie.
- Un atelier sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes s'est tenu en Suisse à l'intention de fonctionnaires de pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan).
- Un colloque sur l'Infrastructure mondiale de l'information et la propriété intellectuelle, auquel ont participé des experts de huit pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) s'est tenu en mai à Budapest. Les frais de participation, à l'exception de ceux des participants du pays hôte, ont été pris en charge par l'OMPI.

Le Secrétariat a tenu des consultations sur des questions de propriété intellectuelle avec certains gouvernements de cette région. En mars, une série de consultations a eu lieu à Moscou entre de hauts fonctionnaires du gouvernement et des représentants de la Douma (parlement) et un fonctionnaire de l'OMPI; ces consultations ont porté sur la législation du pays en matière de propriété intellectuelle, notamment sur le point de savoir si des dispositions relatives à la propriété intellectuelle peuvent figurer dans le code civil, et sur la mise en conformité de la législation avec l'Accord sur les ADPIC, le WCT et le WPPT.

Résultats

- Dix pays ont déposé leur instrument d'adhésion ou de ratification en ce qui concerne les traités ci-après administrés par l'OMPI : Protocole de Madrid (Géorgie, Roumanie, Slovénie et Yougoslavie), Arrangement de Nice (Bélarus et Roumanie), Arrangement de Locarno (Bélarus et Roumanie), PCT (Croatie et Chypre), Arrangement de Strasbourg (République de Moldova et Roumanie), Arrangement de Vienne (Roumanie), Traité de

Budapest (Lituanie et Slovénie), Traité de Nairobi (Slovénie), Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles (Hongrie) et Traité sur le droit des marques (Fédération de Russie, Lituanie et Roumanie).

- La fourniture de conseils d'ordre législatif aux pays susmentionnés leur a permis de mettre leurs textes de loi de propriété intellectuelle en conformité avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC, et de mieux se protéger contre la piraterie et la contrefaçon.
- Les activités de formation du Secrétariat destinées à des fonctionnaires de pays d'Asie centrale ont permis à ces derniers de disposer de davantage de personnel qualifié et de faciliter la création et le bon fonctionnement des organismes chargés d'administrer et de gérer le droit d'auteur en Asie centrale. Des consultations tenues à l'occasion d'un atelier ont par ailleurs permis de préciser les conditions d'adhésion des pays de la région à la Convention de Berne, au WCT et au WPPT.

Sous-programme 07.2

Développement et promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle

Principales activités

- Séminaire sur l'importance économique de la propriété intellectuelle à Minsk organisé par l'OMPI, l'Office européen des brevets et le Comité national des brevets de la République du Bélarus.
- Préparation d'autres séminaires régionaux, sous-régionaux et nationaux en vue de couvrir la majorité des pays bénéficiaires de ce programme avant la fin de 1998.

Résultats

La participation régulière de ces pays aux réunions et consultations de l'OMPI, qui leur permet d'élaborer leurs propres recommandations, montre qu'ils sont de plus en plus conscients de l'importance de la propriété intellectuelle et de sa protection et de l'utilisation, par les entreprises industrielles et commerciales et les branches d'activité intéressées par le droit d'auteur, de l'information appropriée, et qu'ils sont davantage sensibilisés à la valeur marchande des inventions et autres créations protégées par les droits de propriété intellectuelle.

PROGRAMME 08

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ACADÉMIE MONDIALE DE L'OMPI

Généralités

Ce programme vise à la mise en valeur des ressources humaines, élément stratégique et décisif des efforts nationaux et internationaux visant à moderniser et à rendre plus efficace le système de la propriété intellectuelle. L'Académie mondiale de l'OMPI permettra, grâce à de plus nombreuses actions d'information, d'orientation et de formation, ciblées et adaptées aux grandes orientations politiques, d'optimiser les effets et d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires, y compris des conseillers en politique de propriété intellectuelle, des responsables de développement et des cadres d'entreprises commerciales. Dans ses aspects principaux, la mise en valeur des ressources humaines définie dans le programme se caractérise par un contenu de la formation, des moyens proposés, un mode d'enseignement et des outils de formation modernes.

Dès avant sa mise en place officielle en mars 1998, la Division de la mise en valeur des ressources humaines et de l'Académie mondiale de l'OMPI a multiplié les efforts pour consolider la base du nouveau programme, poursuivre la mise en œuvre des activités traditionnelles, acquérir de nouveaux moyens et de nouvelles compétences techniques, et définir une stratégie de mise en œuvre de l'enseignement à distance.

Objectifs

- Améliorer le rapport coût-efficacité et renforcer l'impact des programmes de mise en valeur des ressources humaines existants afin d'optimiser l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle nationaux.
- Élaborer des outils multimédias pilotes destinés à l'enseignement à distance et à la sensibilisation, en liaison avec d'autres programmes principaux (05, 06, 07 et d'autres), et examiner la possibilité d'élaborer des programmes d'enseignement et de formation appropriés à l'intention de catégories particulières d'utilisateurs.

Sous-programme 08.1

Services de formation, d'enseignement et de conseil fondés sur les techniques de l'information

Programme d'enseignement à distance

- Préparer le lancement de ce programme en développant les réseaux d'institutions, en élaborant des propositions concrètes et en évaluant les avantages d'une action de collaboration avec des partenaires en matière d'enseignement à distance. Organisé en particulier un atelier avec l'école des cadres des Nations Unies (UNSC), à Turin, sur les méthodes d'élaboration de programmes d'enseignement à distance. Trois fonctionnaires de l'académie ont reçu une formation sur ce thème. La méthode, fondée sur un "plan

d'élaboration" réalisé pendant l'atelier, trouvera son application pratique dans la transformation du matériel pédagogique existant de l'OMPI en produits d'enseignement à distance.

- Commencé la collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT (ITC/OIT) à Turin pour la formation de formateurs, l'élaboration de matériel pédagogique et un apport de connaissances sur la propriété intellectuelle, suivant les besoins, en vue de prochains séminaires organisés par l'ITC, pour l'OIT et d'autres institutions des Nations Unies.
- Envisagé avec l'Union européenne de radio-télévision l'élaboration d'un film vidéo pédagogique et d'un guide de l'enseignant sur le droit d'auteur, à l'usage des étudiants et des enseignants, destinés à être diffusés dans différents pays.
- Obtenu des informations sur les nouveautés techniques et pédagogiques en matière d'enseignement à distance. À partir de ces éléments, une base de données sur les prestataires de services en matière de téléconférence et d'enseignement à distance, avec notamment les concepteurs de matériel pédagogique, a été mise au point, l'accent étant mis sur les contacts actifs.
- Propositions concrètes préparées, ou en cours de négociation, avec : le programme TechNet de la Banque mondiale (pour organiser une conférence en ligne sur la propriété intellectuelle), l'Institut de développement économique (IDE) de la Banque mondiale (pour organiser un dialogue sur les principes régissant la visioconférence, en collaboration avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)), l'International Telecommunications Council (ITC) et l'Academy for Educational Development (AED) (pour élaborer un plan de diffusion pour les matériels d'enseignement à distance produits par l'OMPI), et l'Université ouverte du Royaume-Uni (pour un projet de conception de matériel pédagogique, lié à l'élaboration de programmes d'enseignement à distance).
- Engagé des négociations pour la création du premier disque compact ROM contenant des exposés de formation, qui sera un support d'enseignement à distance pour le séminaire d'introduction à la propriété industrielle (ISIP) qui se tient chaque année. Un deuxième disque compact ROM a été prévu pour le Séminaire d'introduction au droit d'auteur et aux droits connexes.

Visioconférence

- Commencé à utiliser la visioconférence pour les activités ordinaires de formation de l'académie. Une salle de conférence a été complètement équipée et dotée des installations techniques nécessaires et le personnel de l'académie a reçu une formation sur l'utilisation de ce matériel, ce qui a permis à l'académie de proposer également ses services de visioconférence à d'autres divisions de l'OMPI. Le programme de formation sur la gestion des opérations et des services d'information en matière de marques à l'intention de fonctionnaires de la région Asie et Pacifique (Hull, Canada, 2-12 juin) a été lancé et en partie mené, et s'est conclu, au moyen de visioconférences.
- Publié une brochure sur le programme de mise en valeur des ressources humaines en 1988, contenant des renseignements sur la gamme des programmes proposés par l'académie.
- Rédigé, en liaison avec le programme 05, un premier pavé d'information à charger sur la page d'accueil de l'académie, laquelle proposera ultérieurement cette année des modules d'enseignement à distance.

- Le tableau ci-après présente d'autres activités et résultats obtenus dans le cadre du sous-programme 08.1 :

Dates	Principales activités/Tâches	Résultats
mars et avril	Trois fonctionnaires de l'académie ont participé à un séminaire de formation sur l'élaboration des programmes d'enseignement à distance, organisés par l'UNSC à Turin (Italie)	Acquis des connaissances sur les méthodes et stratégies à utiliser pour le programme d'enseignement à distance
avril	Des fonctionnaires de l'académie ont participé à des réunions avec l'Association des éditeurs américains (AAP) ainsi que l'IDE, la Banque mondiale et Telecon East Conference Show, à Washington (États-Unis d'Amérique)	Élaboration d'un programme d'enseignement à distance
mai	Reçu une assistance technique extérieure sur l'utilisation des techniques de visioconférence	Une formation a été apportée quant à l'utilisation du convertisseur de balayage vidéo
mai	Acquis des meubles et du matériel pour la salle de visioconférence	Le studio d'enseignement à distance et la salle de visioconférence sont devenus pleinement opérationnels
janvier à mars	Préparé et produit, sous sa version finale, la brochure sur l'académie et la propriété industrielle	Premier tirage à 500 exemplaires de la brochure de l'académie de l'OMPI, en anglais
mai	Réalisé des séances d'essai de visioconférence en vue du cours prévu à Hull (Canada)	Cinq fonctionnaires de l'OMPI formés à la visioconférence

Sous-programme 08.2

Cours de formation, bourses et stages interrégionaux

- Réalisé ou organisé les cours et séminaires suivants, notamment sur l'utilisation des documents de brevet en tant que sources d'information technique, et en particulier du disque compact ROM IPC:CLASS (classification internationale des brevets), de la série de disques ESPACE comme bibliothèque numérique et des disques BULLETIN comme base de données juridiques. Étaient proposées également des études de cas portant sur les stratégies de recherche sur l'état de la technique au moyen du support disque compact ROM, ainsi qu'un atelier pratique.
 - OMPI/Bureau Benelux des marques (BBM) sur les aspects juridiques et administratifs des marques. La Haye et Genève, avril/mai 1998, à l'intention de 12 fonctionnaires des pays suivants : Bénin, Brésil, Cameroun, Chili, Costa Rica, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, République centrafricaine, Tunisie et Viet Nam.
 - Séminaire de formation OMPI/OEB : rationalisation des procédures de recherche et d'examen en matière de brevets, Munich et Genève, mars 1998, pour 25 examinateurs des pays suivants : Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Colombie, Cuba, Égypte, Géorgie, Ghana, Inde, Kenya, Kirghizistan, Philippines, République de Moldova, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe.

- OMPI/OEB/Institut fédéral de la propriété intellectuelle (Suisse) : séminaire sur l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets, Berne, Genève et Vienne (OEB), mars/avril 1998, à l'intention de 14 fonctionnaires des pays suivants : Arabie saoudite, Brunéi Darussalam, Cuba, Égypte, Jordanie, Kenya, Malaisie, Mongolie, Nigéria, Panama, Tanzanie, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Ces trois formations se sont révélées utiles, particulièrement du point de vue des techniques pratiques, pour les participants dans les différents domaines mentionnés en regard de chaque formation.

Autres activités

Dates	Activités principales/Tâches	Résultats
avril	Des fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au Centre de formation de la propriété industrielle de Chine (CIPTC) à Beijing (Chine)	Établi un accord entre le CIPTC et l'académie concernant des activités de formation communes
mars	Séminaire de formation OMPI/EP6 : "Rationalisation des procédures de recherche et d'examen", Munich (Allemagne) et Genève	25 participants formés aux nouvelles procédures de recherche et d'examen en matière de brevets
mars/avril	Séminaire de formation OMPI/EP10 : "Utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets", Berne et Genève (Suisse), Vienne (Autriche)	12 participants initiés à l'utilisation du disque compact ROM pour l'information et la recherche en matière de brevets (simulations de recherche)
mai	Cours de formation OMPI/BBM sur les aspects juridiques et administratifs des marques, La Haye (Pays-Bas), et Genève	12 fonctionnaires nationaux formés au traitement des demandes d'enregistrement des marques (études de cas et exercices pratiques)

Bourses

- Proposé 16 bourses de longue durée dans six institutions d'enseignement supérieur des pays suivants : Émirats arabes unis (Doubaï), Espagne, États-Unis d'Amérique (2 institutions), France et Royaume-Uni et en vue de promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces bourses ont été attribuées à des ressortissants des pays suivants : Bhoutan, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis (2) Gabon, Ghana, Jordanie, Kenya (2), Lesotho, Mali, Sénégal, Tanzanie, et Venezuela.

Dates	Principales activités/Tâches	Résultats
janvier à août	Bourses de longue durée : au centre juridique Franklin Pierce (FPLC) à Concord (États-Unis), attribuées à des ressortissants du Bhoutan, d'Égypte, de Jordanie et du Kenya	La formation se déroule de façon très satisfaisante et les boursiers acquièrent des connaissances théoriques et pratiques utiles
janvier à mai	Bourse de longue durée : à l'Université George Washington de Washington (États-Unis), attribuée à un ressortissant du Ghana	
janvier à juin	Bourses de longue durée : à l'Université d'Alicante (Espagne), attribuées à des ressortissants de Cuba et du Venezuela	

Dates	Principales activités/Tâches	Résultats
janvier à juin	<u>Bourses de longue durée</u> : au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) à Strasbourg (France), attribuées à des ressortissants du Gabon, du Mali et du Sénégal	
janvier à septembre	<u>Bourses de longue durée</u> : au Queen Mary College de l'Université de Londres (Royaume-Uni), attribuées à des ressortissants du Kenya, du Lesotho et de Tanzanie	
janvier	<u>Bourses de longue durée</u> : à l'Institut de droit international du Golfe (GILL) à Doubaï (Émirats arabes unis), attribuées à des ressortissants des Émirats arabes unis.	

Sous-programme 08.3

Rencontres pour conseillers en politique de propriété intellectuelle

- Préparé trois des quatre sessions de l'académie destinées aux conseillers en politique de propriété intellectuelle prévues pour 1998 : session de l'académie en anglais à l'intention de hauts fonctionnaires des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam, ainsi que de trois représentants, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) respectivement (juin); session de l'académie en espagnol pour des hauts fonctionnaires des pays suivants : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela (juillet); et enfin session spéciale de l'académie à l'intention de certains pays d'Europe et d'Asie, concernant l'Accord sur les ADPIC (juin/juillet).

Sous-programme 08.4

Conférences d'orientation générale et d'acquisition des connaissances

- Attribué un total de six médailles de l'OMPI : deux à l'occasion du Salon international des inventions de Genève (l'une à un inventeur guinéen et l'autre à une inventrice russe), et quatre à l'occasion d'expositions ou de concours nationaux : Japon (jeune inventeur), République de Moldova (inventeur exceptionnel) et Iran (inventeur exceptionnel et jeune inventeur).
- Organisé une visite d'étude pour une délégation du "Projeto Inventiva" en provenance du Brésil, dans le cadre du projet national brésilien mis en œuvre par l'OMPI. La délégation a visité des pépinières d'entreprises (c'est-à-dire des centres d'affaires visant à promouvoir l'innovation) européennes, des petites et moyennes entreprises et des centres d'innovation, ce qui a donné lieu à des échanges de vues utiles sur l'expérience des entrepreneurs en matière d'activités innovantes.

Colloque international OMPI/IFIA, Budapest

- Organisé le huitième colloque OMPI/IFIA sur les inventeurs et les techniques de l'information, conjointement avec l'IFIA, en mars 1998. Ce colloque a réuni 160 participants en provenance de 38 pays, qui ont débattu de la façon dont les inventeurs pouvaient profiter du développement des techniques de l'information et de l'utilisation

active de l'Internet. Avec l'aide de l'Office hongrois des brevets et de l'Association des inventeurs hongrois, les participants se sont vu proposer un accès à l'Internet et aux bases de données sur l'information en matière de propriété industrielle.

- Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la deuxième réunion du Comité d'organisation de la quatrième Foire commerciale afro-arabe. L'OMPI a annoncé son soutien et sa participation à cette manifestation, qui doit avoir lieu à Dakar (Sénégal) en 1999.

PROGRAMME 09

DÉVELOPPEMENT DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Généralités

Les principes, les règles et les procédures du droit des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques varient d'un pays à l'autre, ce qui peut poser des problèmes aux propriétaires ou titulaires et aux déposants en quête de protection dans plusieurs pays. Dans le domaine des brevets, l'harmonisation des formalités a été compliquée par les exigences d'harmonisation des règles et des procédures de présentation du listage des séquences d'ADN dans les demandes de brevet et l'étude des incidences, du point de vue de la brevetabilité, de l'information divulguée sur l'Internet. En outre, il convient d'étudier immédiatement l'infrastructure juridique propre à protéger efficacement les droits de propriété industrielle dans le nouveau commerce électronique. Cette étude sera coordonnée avec les activités des programmes 10 et 11.

Objectifs

- Harmoniser et simplifier les formalités inhérentes aux procédures nationales et régionales en matière de brevets.
- Établir un système d'enregistrement central des modifications touchant aux brevets et aux demandes de brevet.
- Harmoniser les principes régissant l'incidence, en droit des brevets, de la divulgation d'informations sur l'Internet.
- Établir un système de dépôt de listages de séquences d'ADN mentionnés dans les demandes de brevet.
- Harmoniser les principes et les règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.
- Élaborer des principes et des règles internationaux communs pour la protection effective des droits de propriété industrielle dans le commerce électronique mondial.

Sous-programme 09.1

Droit des brevets

Principales activités

- Établi et distribué cinq documents de travail pour la première session du Comité permanent du droit des brevets (juin 1998). Ces documents étaient notamment consacrés aux questions d'organisation, à un aperçu des thèmes de discussion, au projet de traité et de règlement d'exécution sur le droit des brevets et à des formules types.
- Poursuivi l'administration du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (43 États contractants, 30 autorités de dépôt internationales), notamment la rédaction de notifications des changements intervenus au sein de certaines autorités; conseillé les États

sur l'adhésion au traité et les organisations intergouvernementales sur d'éventuelles déclarations d'acceptation; publié une version mise à jour du Guide du Traité de Budapest en français et en anglais.

- Dispensé des conseils législatifs et juridiques à quatre États membres, notamment dans le cadre d'une mission, avec mise à jour périodique des modifications de la législation sur la propriété industrielle et des adresses des organismes compétents.

Résultats

- Les pays et organisations appelés à participer à la réunion de juin étaient saisis de toute l'information nécessaire à des discussions de fond afin de faire progresser le débat sur le projet de traité sur le droit des brevets et de prendre éventuellement des décisions sur la suite à donner à ce projet.

Sous-programme 09.2

Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Principales activités

- Organisé et préparé la première session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (juillet 1998), portant sur la protection des marques notoires, l'utilisation des marques sur l'Internet, l'harmonisation des règles concernant les licences de marques, et des questions d'actualité concernant la protection des indications géographiques.
- Établi des documents de travail pour la première session du comité permanent, notamment un projet révisé de dispositions sur la protection des marques notoires et des notes concernant ces dispositions ainsi qu'un projet révisé d'articles concernant les licences de marques et des notes sur ces articles.
- Consulté d'autres organisations internationales intergouvernementales et fourni des conseils et des avis juridiques sur des projets de législation à cinq États membres, notamment par l'envoi de deux missions (dont une en coopération avec le programme 07), des activités didactiques, des études et des rapports et la diffusion d'informations.

Résultats

- Les pays et organisations appelés à participer à la réunion de juillet étaient en possession de toute l'information requise pour engager un débat de fond utile.

Sous-programme 09.3

Protection des droits de propriété industrielle dans le commerce électronique mondial

Principales activités et résultats

Conduit des études et des discussions avec le Secrétariat de l'OMC afin de faciliter la coordination concernant les questions en suspens touchant aux différents aspects de la propriété intellectuelle et du commerce électronique. La situation actuelle a été évaluée dans l'attente de voir les travaux du Comité consultatif menés en coordination avec d'autres programmes de l'OMPI.

PROGRAMME 10

DÉVELOPPEMENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES

Généralités

Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), ouverts à la signature jusqu'à la fin de 1997, ont été signés par 49 et 50 États membres respectivement, et par la Communauté européenne. Des préparatifs étaient en cours dans certains pays pour la ratification de ces traités ou l'adhésion à ces traités et pour l'adoption, le cas échéant, d'une législation d'application.

Le WPPT ne porte que sur l'aspect sonore des interprétations ou exécutions, et non sur l'aspect audiovisuel. La conférence diplomatique de 1996 a décidé que les travaux préparatoires se poursuivraient en vue d'élargir l'application du traité par l'adoption d'un protocole sur les aspects audiovisuels des interprétations ou exécutions.

L'ordre du jour de la conférence diplomatique de décembre 1996 comprenait un projet de traité sur un système *sui generis* de protection des bases de données. La conférence n'a pas examiné le projet de texte quant au fond, mais elle a recommandé que les travaux se poursuivent sur un Traité de l'OMPI relatif à la propriété intellectuelle en matière de bases de données. Lors d'une réunion d'information consacrée à la question en septembre 1997, un examen plus approfondi des questions en jeu a été demandé.

À la suite de l'adoption du WCT et du WPPT, les parties intéressées devaient mettre au point et appliquer des mesures de protection et des systèmes d'information sur le régime des droits. L'OMPI doit poursuivre les travaux par l'étude des questions qui n'ont pas encore été abordées et suivre régulièrement l'évolution de la situation en matière de techniques numériques et de réseaux mondiaux. L'OMPI doit aussi constituer un lieu de rencontre où les groupes intéressés puissent travailler à l'élaboration et à l'application des méthodes les plus appropriées et les plus efficaces de protection, d'exercice et de gestion des droits dans l'environnement numérique.

Objectifs

- Promouvoir l'adhésion au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), pour qu'ils puissent entrer en vigueur en temps voulu.
- Examiner les problèmes d'interprétation et d'application des traités, et donner des indications et des conseils aux gouvernements, aux législateurs et aux organes judiciaires pour l'application de leurs dispositions.
- Évaluer la situation actuelle, aux échelons national, régional et international, de la protection des artistes interprètes ou exécutants à l'égard des prestations audiovisuelles, des organismes de radiodiffusion et des distributeurs de programmes propres câblés et adopter de nouvelles normes internationales contraignantes ou recommander des méthodes d'harmonisation.

- Analyser la situation actuelle, aux échelons national, régional et international, de la protection des bases de données par le droit d'auteur et par d'autres moyens juridiques tels que la protection *sui generis* ou la lutte contre la concurrence déloyale, et promouvoir cette harmonisation par des normes contraignantes, ou par des recommandations, des principes directeurs ou d'autres méthodes d'orientation.
- Suivre l'élaboration et l'application des normes internationales dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes dans le sens de l'harmonisation et faire en sorte que les activités de l'OMPI soient mieux préparées et plus transparentes.

Sous-programme 10.1

Mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

Principales activités

- Le Secrétariat a fait des études détaillées sur la mise en œuvre du WCT et du WPPT, proposant des variantes pour que les questions qui se posent puissent être réglées dans le cadre de la législation nationale. Ces études ont été utilisées régulièrement pour donner des conseils aux gouvernements et aux autorités législatives des États membres de l'OMPI.
- Le WCT et le WPPT ont fait l'objet d'une promotion au cours de trois réunions régionales ou sous-régionales (à Singapour, Bogota et Budapest) et au cours de quatre réunions nationales (Brésil, Fédération de Russie, Koweït et Liban). Ils ont fait l'objet aussi de réunions organisées par la Commission européenne, par des organisations non gouvernementales (ALAI, BSA, CISAC, UIE) et par des établissements universitaires.
- Les autorités gouvernementales des États membres de l'OMPI ont été consultées au cours de réunions organisées notamment au Brésil, en Fédération de Russie, en Hongrie et en République tchèque, et à l'occasion d'autres réunions, notamment des trois réunions régionales de consultation mentionnées à la rubrique 10.2.

Résultats

Il est difficile d'évaluer concrètement les résultats de ces activités car ils dépendent beaucoup des procédures législatives nationales et régionales. Au 1^{er} juin 1998, deux États membres de l'OMPI avaient ratifié le WCT et un État avait ratifié le WPPT. On se rend compte de plus en plus dans les milieux gouvernementaux et dans les milieux privés que ces traités apportent une réponse appropriée à des questions comme les réseaux numériques, et que l'adhésion à ces textes et leur mise application sont importantes pour l'établissement et le fonctionnement du commerce électronique. Les travaux préparatoires de la mise en œuvre des traités sont bien avancés dans plusieurs États membres.

Sous-programme 10.2

Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles

Principales activités

- Le Comité d'experts sur un protocole concernant les interprétations et exécutions audiovisuelles (deuxième session) s'est réuni du 8 au 12 juin 1998. Le Secrétariat a distribué aux gouvernements et aux organisations invités les propositions reçues des États membres de l'OMPI et de la Communauté européenne, accompagnées d'un tableau comparatif.
- Trois réunions régionales de consultation pour les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Asie et du Pacifique se sont tenues à Ouagadougou, Quito et New Delhi, respectivement, en avril et en mai 1998, avec le concours des gouvernements hôtes. L'OMPI finançait la participation de 15 pays de chaque région. À chacune des trois réunions a été adopté un rapport reflétant la position et les propositions des participants, rapport qui a été distribué aux participants de la réunion du comité d'experts.
- Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des discussions sur la protection des prestations audiovisuelles au cours de réunions organisées par la Commission européenne, par des organisations non gouvernementales (ALAI, CISAC) et par des établissements universitaires.

Résultats

Les pays en développement de trois régions ont précisé leur position sur la protection des prestations audiovisuelles pour se préparer à la deuxième session du Comité d'experts sur un protocole concernant les interprétations et exécutions audiovisuelles. Leurs consultations ont débouché sur la formulation de propositions concrètes sous forme de dispositions de traité pour la réunion du comité d'experts susmentionnée.

Sous-programme 10.3

Protection des bases de données

Principales activités

- Synthèse des réponses au questionnaire, établie conformément au programme adopté par les assemblées des États membres de l'OMPI, qui prévoyait la diffusion des résultats pour la fin de juin 1998.
- Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des réunions sur la protection des bases de données organisées par la Commission européenne, par des organisations non gouvernementales (ALAI, BSA, CISAC, UIE) et par des établissements universitaires.

Résultats

Les préparatifs du débat sur le traité envisagé devant avoir lieu à la première session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes ont été réalisés selon le calendrier prévu.

Sous-programme 10.4

Protection des droits des organismes de radiodiffusion

Principales activités

- Publié et diffusé auprès des États membres le compte rendu du colloque de Manille susmentionné. La publication présente une analyse détaillée sur les radiodiffuseurs en tant que titulaires de droits connexes, sur le statut juridique des programmes de radiodiffusion qui sont à la limite du droit d'auteur et des droits connexes, sur les radiodiffuseurs en tant qu'utilisateurs et sur la convergence des techniques de communication dans la radiodiffusion de terre, la radiodiffusion par satellite et la communication au public par câble, par transmission numérique sur l'Internet et par des réseaux analogues.
- Le colloque de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est tenu en février à Cancún (Mexique). L'OMPI finançait la participation de 15 pays de la région. Les participants se sont déclarés favorables à une action menée sous l'égide de l'OMPI pour harmoniser à l'échelle internationale la protection des droits des organismes de radiodiffusion et des câblodistributeurs.

Résultats

Une abondante documentation sur la question et sur la position préliminaire de certains gouvernements et parties intéressées a été distribuée pour servir de point de départ aux délibérations de la première session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, prévue pour novembre 1998.

Sous-programme 10.5

Droit d'auteur, droits connexes et techniques numériques

Principales activités

- Le Secrétariat a publié et diffusé auprès des États membres et des organisations intéressées le compte rendu du Forum international de Séville susmentionné. La publication contient des études détaillées sur les sujets suivants : exercice des droits en matière de productions multimédias; techniques permettant de protéger le droit d'auteur et les droits connexes sur l'Internet; systèmes électroniques de gestion du droit d'auteur (ECMS); rôle des gouvernements et du secteur public dans la mise en œuvre des nouvelles techniques; nouvelles possibilités de gestion centralisée des droits; centres de délivrance des autorisations et "guichets uniques"; gestion collective "traditionnelle" et techniques numériques. La publication comprend aussi les interventions faites au cours des débats.
- Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à des réunions organisées par des organisations internationales non gouvernementales et par des établissements universitaires.

Résultats

Une documentation sur la position des parties intéressées a été distribuée; elle servira de point de départ aux délibérations lors de réunions de l'OMPI prévues dans le cadre de ce sous-programme pour le courant de l'année 1998.

PROGRAMME 11

QUESTIONS MONDIALES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Généralités

À notre époque où la technique et l'économie évoluent rapidement, le système mondial de la propriété intellectuelle est confronté à trois défis : 1) l'accélération du progrès technique exige une action plus rapide de l'OMPI; 2) l'intégration accrue des systèmes d'information, ainsi que des systèmes culturels et commerciaux, nationaux dans des systèmes régionaux et mondiaux exige une réflexion à l'échelle planétaire; 3) la place grandissante de la propriété intellectuelle dans l'élaboration des politiques et la prise de conscience du public exige l'exploration de nouveaux modes de promotion du progrès socio-économique par la propriété intellectuelle. Plusieurs stratégies et méthodes de recherche sont utilisées pour atteindre les objectifs du programme : recherche pluridisciplinaire scientifique et juridique, études de cas, projets pilotes et activités de sensibilisation. La recherche sera axée sur le rôle des droits de propriété intellectuelle à la charnière entre les processus mondiaux et les transformations locales.

Objectifs

- Faire des recherches sur les problèmes de propriété intellectuelle naissants pour permettre à l'OMPI de rester à même de servir les intérêts de tous ses États membres. Cet objectif implique qu'on s'attache très tôt à recenser, explorer, analyser et collecter systématiquement des données concernant ces problèmes.
- Explorer quatre sujets nouveaux touchant à la propriété intellectuelle : utilisation du système de la propriété intellectuelle par de nouveaux bénéficiaires tels que les détenteurs de connaissances et d'innovations indigènes; rôle des droits de propriété intellectuelle dans la double dynamique des systèmes économiques et écologiques, l'accent étant mis sur la relation entre la biotechnologie et la biodiversité; nécessité de formes nouvelles ou adaptées de protection des expressions du folklore; options de politique générale pour l'utilisation des droits de propriété intellectuelle par rapport à la notion de territorialité en pleine évolution.

Principales activités et résultats

La Division des questions mondiales de propriété intellectuelle étant une création nouvelle, il a fallu en établir les méthodes de fonctionnement interne en même temps que les activités de programme commençaient. Malgré la modestie des moyens en personnel et en crédits, ces tâches cruciales ont été accomplies, ainsi que les suivantes :

- Élaboré des documents d'information, des dépliants et de la documentation de conférence pour illustrer et diffuser le travail de la division.
- Défini, rendu opérationnelles et appliqué des méthodes de recherche pour des activités de programme spécifiques. Établi une infrastructure informatique, acheté et installé une base de données bibliographiques pour utilisateurs multiples et une base de données sur les services ou personnes à contacter; les deux bases de données ont été mises en service en mai 1998.

Sous-programme 11.1

Droits de propriété intellectuelle pour de nouveaux bénéficiaires

- Participé à quatre conférences relatives à de nouvelles façons d'envisager l'utilisation du système de propriété intellectuelle par de nouveaux bénéficiaires tels que les détenteurs de connaissances et d'innovations indigènes. Fourni une information précise sur la propriété intellectuelle et rassemblé des renseignements sur les besoins, droits et attentes de ces nouveaux bénéficiaires, aux réunions de Rome, de Stockholm et de Bratislava ainsi qu'à Genève.
- Mis au point un plan de recherche scientifique pour les missions d'enquête sur les connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales, à l'aide de méthodes de recherche anthropologique sur le terrain; achevé la préparation des missions d'enquête dans le Pacifique Sud (juin 1998) et en Asie du Sud (septembre et octobre 1998).
- Commencé une étude de faisabilité sur un système régional de gestion collective du droit d'auteur dans les Caraïbes par une mission d'enquête à La Barbade, Sainte-Lucie et Antigua (mai 1998). Une deuxième mission est prévue pour le troisième trimestre.
- Préparé la Table ronde de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones (juillet 1998). Des invitations ont été établies pour les États membres, les représentants de groupes autochtones et de communautés locales, des organisations intergouvernementales, d'autres organisations intéressées et des experts.
- Examiné avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés la possibilité de rédiger un mémorandum d'accord sur la coopération entre l'OMPI et le HCR, notamment pour recenser de nouveaux bénéficiaires éventuels de ce programme.
- Entrepris la préparation de la réunion d'un groupe d'experts sur le caractère juridique international des droits de propriété intellectuelle découlant des dispositions d'instruments multilatéraux portant sur d'autres sujets dans lesquelles il est fait mention de la propriété intellectuelle. Le groupe doit se réunir en novembre 1998.
- Participé à des réunions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sous l'égide du haut commissaire aux droits de l'homme et de la Commission des droits de l'homme, de l'ONU.

Sous-programme 11.2

Diversité biologique et biotechnologie

- Défini le cadre théorique des recherches de la division sur la biodiversité et la biotechnologie, et étudié le rôle des droits de propriété intellectuelle dans la dynamique des systèmes écologiques et économiques, l'accent étant mis sur l'interdépendance entre les aspects mondiaux et les aspects locaux de cette dynamique.
- Poursuivi les discussions avec l'Union mondiale pour la nature sur la collaboration en vue du développement d'un logiciel spécialisé en tant qu'outil de gestion informatisée pour l'utilisation de l'information sur la propriété intellectuelle dans la documentation sur la biodiversité et les connaissances traditionnelles.
- Mis au point deux projets de documentation sur place concernant la relation entre la propriété intellectuelle et les connaissances traditionnelles et portant sur la conservation, l'utilisation durable et les avantages de la diversité biologique.

- Assisté à plusieurs réunions organisées au titre de la Convention sur la diversité biologique (CBD), notamment à la quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur un protocole relatif à la sécurité biologique (Montréal, février 1998) et à la quatrième réunion de la conférence des parties (Bratislava, mai 1998). Par leur décision IV/9, les 172 parties contractantes à la CBD se sont félicitées de la décision de l'OMPI d'incorporer les questions liées à la biodiversité au point 11 de son programme d'activités principales de 1998 (Questions mondiales de propriété intellectuelle).
- Amorcé la préparation d'une étude visant à explorer les usages multiples des droits de propriété intellectuelle dans le transfert de techniques au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Entrepris des recherches par étape a) pour répertorier les dispositions de certains de ces accords qui comprennent ou impliquent l'exercice de des droits dans le transfert de techniques, b) pour recenser les éléments du système international de la propriété intellectuelle qui ressortissent aux dispositions des accords répertoriés à l'étape a et c) pour recenser les aspects du système international de transfert de techniques qui concernent le transfert en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement.
- Représenté l'OMPI à sept conférences sur la biodiversité et la biotechnologie et les droits de propriété intellectuelle : quatre à Genève, une à Rome, une à Stockholm et une à Washington.

Sous-programme 11.3

Protection des expressions du folklore

- Discuté de la coopération avec le Getty Information Institute en matière de droits de propriété intellectuelle et de patrimoine culturel. Cette coopération serait axée sur le recours à l'informatique pour l'utilisation durable et la commercialisation profitable des expressions du folklore.
- Amorcé une coordination interne avec le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes de l'OMPI ainsi que des consultations préliminaires avec des représentants du Centre régional d'informatique et de génie logiciel (RITSEC), du Caire (Égypte), en vue d'un cours de formation relatif aux licences sur site Web pour l'information concernant le patrimoine culturel.
- Commencé l'organisation de réunions régionales de consultation sur les expressions du folklore, leur nature et leur portée.
- Entrepris des discussions internes pour faire faire une étude sur des dispositions des législations nationales sur le droit d'auteur relatives au folklore en Asie.

Sous-programme 11.4

Les droits de propriété intellectuelle au-delà du contexte territorial

- Conduit la planification et l'établissement du calendrier d'une réunion d'experts visant à explorer de nouvelles manières pratiques d'aborder le principe de la territorialité dans le système mondial de la propriété intellectuelle. Effectué des recherches préparatoires concernant la publication et la diffusion des résultats de la réunion.
- Participé aux travaux du Comité d'orientation de la politique informatique, établi en avril 1998, qui portaient notamment sur la préparation de la réunion du Comité consultatif sur la protection des droits de propriété industrielle dans le commerce électronique mondial, prévue pour septembre 1998.

PROGRAMME 12

RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION ET SERVICES D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Généralités

La coopération entre États membres, facilitée par le Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI), a abouti à la définition de normes et de politiques coordonnées pour la diffusion de l'information en matière de propriété industrielle et au passage à des supports électroniques pour l'échange et le stockage des informations. Le besoin croissant d'automatisation et de modernisation des offices de propriété industrielle, ainsi que l'essor de l'informatique, a offert de nouvelles possibilités de renforcer la coopération internationale entre les offices de propriété intellectuelle des États membres dans le cadre de divers projets faisant appel au réseau mondial d'information de l'OMPI, qui a été créé en mars 1998.

À l'OMPI, l'informatique est désormais utilisée dans la quasi-totalité des activités du Secrétariat, tant pour le fonctionnement interne que pour la communication et l'échange d'informations avec les offices de propriété intellectuelle.

Le PCIPI a été intégré au Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) en juin. Le Département des services d'information interoffices assure le secrétariat du PCIPI et, à partir de juin, celui du SCIT plénier et de ses groupes de travail.

Objectifs

- Permettre la communication et la coopération entre les offices de propriété intellectuelle et d'autres organisations compétentes, ainsi qu'avec le public. Cette action renforcera les efforts collectifs déployés par les États membres pour rassembler des recueils de données de qualité et de valeur qui soient mis à la disposition des milieux de la propriété intellectuelle sur le réseau par le biais des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle. Le public pourra également avoir accès aux données publiées relatives à la propriété intellectuelle.
- Promouvoir l'accessibilité et l'échange de données sur la propriété intellectuelle afin d'en améliorer l'utilisation et la diffusion à l'échelle mondiale. Faciliter la diffusion des données dans le réseau par des normes relatives à l'échange et à la diffusion de données sur la propriété intellectuelle, et par les outils de recherche de cette information.

Sous-programme 12.1

Création et exploitation d'un réseau mondial d'information

Principales activités et résultats

- Amorcé des discussions et des préparatifs concernant les grandes lignes d'un réseau mondial d'information; des idées ont été proposées à la réflexion au cours de la première session du Comité permanent des techniques de l'information, en juin. D'après le calendrier envisagé, l'adjudicataire du marché qui sera proposé par voie d'appel d'offres commencera la conception du réseau en novembre 1998.

Sous-programme 12.2

Fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle

Principales activités et résultats

PCIPI :

- Mis au point une nouvelle norme ST.25 de l'OMPI sur la présentation du listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les demandes de brevet, à la 22^e session du Comité exécutif de coordination du PCIPI, en mai 1998. La norme ST.25 est fondée sur la procédure et sur les règles applicables aux demandes internationales déposées en vertu du PCT; elle remplace les normes ST.23 et ST.24, qui portent respectivement sur le dépôt des listages de séquences sur papier et sous forme déchiffrable par ordinateur.
- Achevé la révision de trois normes de l'OMPI : ST.3 (codes de pays à deux lettres), ST.50 (corrections relatives aux documents de brevet), ST.60 (codes INID concernant les marques). Ces révisions sont de nature à faciliter la présentation claire et uniforme des données contenues dans les documents de brevet.

Classifications internationales

CIB

- Apporté à la sixième édition de la classification internationale des brevets, en mars 1998, des modifications qui touchent 80 classes et sous-classes. Le Comité d'experts de la CIB a approuvé les principes directeurs relatifs à l'introduction de nouveaux mots clés et phrases clés dans l'index officiel des mots clés de la CIB, créant ainsi un nouvel outil pour accéder à la classification elle-même.
- Préparé la 21^e session du Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche en juin 1998, en vue d'examiner les projets de révision de la classification pour la septième édition de la CIB, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Tous les dossiers de projet ont été affichés par le Bureau international sur le site Web de l'OMPI, facilitant et accélérant ainsi le travail de révision.

- Rédigé un projet de révision du Guide d'utilisation de la CIB à l'intention du Secrétariat; ce texte présente le code de principes et de règles de la CIB et donne aux offices de la propriété industrielle les éléments d'information nécessaires pour mettre à jour les renvois et les index des sous-classes dans la nouvelle édition de la classification.
- Les activités susmentionnées ont permis de faire avancer les travaux relatifs à la septième édition de la CIB ainsi que d'harmoniser et de faciliter encore l'utilisation de celle-ci.

Nice

- Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de la classification de Nice a tenu sa dix-huitième session à Genève en mai 1998; il a approuvé un certain nombre de changements à apporter à la classification, qui seront communiqués au Comité d'experts de l'Union de Nice à sa prochaine session, pour adoption.

Locarno

- Le Comité d'experts de la classification internationale pour les dessins et modèles industriels (Arrangement de Locarno) a tenu sa septième session en février 1998; il a adopté un certain nombre de modifications ou compléments à apporter à la classification, qui seront incorporés dans la septième édition, devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Gestion des bases de données pour les classifications internationales

CIB

- Poursuivi les travaux d'extension du système de gestion de la base de données CIB (IPCIS) avec un sous-traitant.

Travaux préparatoires du SCIT et création d'un prototype de bibliothèque numérique de propriété intellectuelle.

- Amorcé en janvier 1998 l'élaboration d'un prototype de bibliothèque numérique de l'OMPI et créé un système permettant d'avoir accès aux données de la première page des demandes internationales publiées en vertu du PCT et d'y effectuer des recherches. La mise en place de ce service et son lancement le 2 avril 1998 répondaient aussi à l'objectif de diffusion de la *Gazette du PCT* sous forme électronique. Cette opération est le fruit d'une coopération entre le Département des services d'information interoffices, le Bureau du PCT (programme 13), le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques (programme 05) et la Division de l'informatique (programme 12). Les ressources affectées au programme 12.2 ont permis au Département de gérer l'opération, notamment en fournissant un appui administratif pour la mise à jour hebdomadaire de la base de données et par la prestation d'assistance par messagerie électronique.
- Dans les deux premiers mois écoulés jusqu'à la fin de mai 1998, on a enregistré environ 250 000 accès à la base de données, avec une progression de 10% par semaine. L'information accessible comprend les données de la première page publiées entre le 2 avril et le 31 mai 1998. À la fin de mai, le service d'assistance avait reçu et traité une centaine de messages électroniques demandant des conseils sur la meilleure façon d'utiliser les moyens de recherche.

- La bibliothèque numérique de propriété intellectuelle sera étoffée par l'incorporation du texte intégral des brochures du PCT publiées récemment et d'autres renseignements sur la propriété intellectuelle, comme des données sur les enregistrements internationaux dans le cadre de l'Arrangement de Madrid, pour recherche et extraction par les utilisateurs de l'Internet.

Résultats

Lorsqu'ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2002, les changements apportés devraient actualiser la classification de Nice et la rendre plus facile à manier. Par ailleurs, la classification de Locarno devrait elle aussi être mise à jour et devenir plus facile à manier.

La bibliothèque numérique de l'OMPI a permis de diffuser plus rapidement et à moindre frais des renseignements. Elle est appelée à devenir un élément majeur du réseau mondial d'information.

Publication des classifications internationales, des normes de l'OMPI et d'autres documents de référence sur disque compact ROM et sur l'Internet :

Classifications internationales

- Ramené de 900 à 100 francs suisses le prix du disque compact ROM sur IPC:CLASS, conformément à la politique de diffusion adoptée à l'Assemblée de l'Union de l'IPC en septembre 1997; la CIB est devenue plus accessible à un coût raisonnable.
- Commencé les travaux préparatoires relatifs au disque compact NIVILO en vue de publier les textes authentiques (français et anglais) des éditions en vigueur des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno sur disque compact ROM.
- Chargé la CIB et les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno sur le site Web de l'OMPI; les classifications ont été mises gratuitement à la disposition du public sur l'Internet pour consultation, recherche et téléchargement.

Normes OMPI

- Achevé l'élaboration du Manuel OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle sur un disque compact ROM devant être distribué fin juin 1998. Le manuel, en français, en anglais et en espagnol, est le texte faisant foi pour toutes les normes de l'OMPI; il présente une information détaillée sur différentes questions concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.
- Poursuivi la communication des normes et d'autres documents importants sur le site Web de l'OMPI. À la fin de mai 1998, l'inventaire des documents de brevet selon le PCT à été affiché, ainsi que d'autres informations utiles. Les normes OMPI ont été traduites en russe pour la première fois et elles seront publiées pour la fin de septembre 1998, sur papier et sur disque compact ROM.

Statistiques de propriété industrielle

- Publié et diffusé pour la première fois les statistiques définitives de 1995 sur disque compact ROM. Ce support est un nouveau moyen de diffusion du questionnaire statistique annuel et permet aux offices nationaux de communiquer leurs données au Secrétariat par la voie électronique plutôt que sur papier. Des extraits de la publication B de 1995 ont aussi été téléchargés sur le site Web de l'OMPI.
- Commencé à traiter les statistiques de 1996 reçues d'environ 400 sources, représentant 5300 pages de données. La publication du questionnaire sur disque compact ROM, a permis d'éliminer la version papier (auparavant 9000 pages étaient envoyées chaque année aux 240 offices de propriété industrielle et autres administrations).

Journal of Patent Associated Literature (JOPAL)

- La réception des contributions des offices s'est poursuivie à raison d'une moyenne de 5000 à 6000 références d'articles par an. La version DOS définitive du disque compact ROM JOPAL, portant sur la période 1981 à 1997 a été établie pour publication en juin 1998. Un examen des variantes de publication est prévu pour le deuxième semestre de 1998.

Résultats

- Acceptation et utilisation plus étendues des produits en question.
- Réduction des coûts, traitement simplifié et accéléré de données très utiles.

Sous-programme 12.3

Comité permanent des techniques de l'information (SCIT)

Principales activités et résultats

- Achevé le travail préparatoire de la première session du comité, qui s'est tenue en juin (voir le sous-programme 12.1).

Sous-programme 12.4

Services liés au réseau interne

Principales activités

- Commandé et installé 85 ordinateurs personnels et 75 imprimantes au Secrétariat, achevé la mise au point du prototype client de Windows NT4 et initié 55 fonctionnaires au maniement de différents types de logiciel. Donné l'accès au courrier électronique à l'ensemble du personnel et à tous les consultants et étendu le système informatique en fournissant l'accès à l'Internet à 280 fonctionnaires.
- Augmenté la capacité des 12 serveurs du réseau, eu égard aux besoins, en augmentant la capacité des disques et en installant du matériel redondant.
- Installé quatre serveurs IBM RS/6000 pour assurer le fonctionnement des systèmes sur Oracle (ESCROW pour le Centre d'arbitrage - BETS et CODIS), et pour le serveur Web de la gazette électronique du PCT.

- Participé à des réunions du Centre international de calcul et intégré les systèmes de production gérés par le centre et les nouveaux systèmes client-serveur.
- Des mesures de sécurité ont été mises en place, notamment pour l'accès de l'extérieur à la messagerie électronique (par le système Secure Socket Layer).

Résultats

Les activités susmentionnées ont eu pour résultat d'améliorer sans cesse l'environnement électronique du Secrétariat ainsi que les performances des systèmes informatiques de manière à améliorer le travail du Secrétariat et son aptitude à satisfaire les besoins des États membres.

Sous-programme 12.5

Systemes d'information internes

Principales activités

Modernisé les systèmes d'information internes par les opérations suivantes :

- Achevé l'élaboration d'un système utilisé par les chefs de programme pour gérer leur budget et du système d'établissement de rapports sur les autorisations de voyage. Ces deux systèmes utilisent de nouvelles techniques : Oracle RDBMS sous AIX avec les outils de génie logiciel Oracle Designer 2000 et Developer 2000.
- Amorcé l'élaboration et l'application du plan du projet d'évaluation pour l'an 2000, norme générale qui sera appliquée progressivement dans tous les secteurs comme il est indiqué ci-après.
- Amorcé le projet de l'an 2000 pour le système informatisé des finances et de la comptabilité et essayé un système de gestion des états de paie et du personnel.
- Continué à apporter un service d'appui pour les opérations de vente et de distribution des publications OMPI; examiné la nécessité d'instaurer un nouveau système plus puissant et qui soit conforme au plan de l'an 2000.
- Conçu un système visant à assurer le soutien des programmes consacrés à la coopération pour le développement et achevé la première phase du prototype.
- Apporté un soutien pour l'installation et l'exploitation du système informatique du Centre d'arbitrage et de médiation pour les noms de domaines de l'Internet, à l'aide de techniques de pointe.

Résultats

Les activités susmentionnées ont débouché sur les mêmes résultats que ceux dont il est fait état pour le sous-programme 12.4.

PROGRAMME 13

SYSTÈME DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

Généralités

En 1997, le Bureau international de l'OMPI a reçu 54 422 demandes internationales, déposées dans le monde entier, soit 7131 (15,1%) de plus qu'en 1996. Au cours des cinq premiers mois de 1998, cette croissance impressionnante s'est poursuivie : le Secrétariat a reçu 27 759 demandes internationales, soit une augmentation de 27% par rapport à la même période de 1997.

Actuellement, il est procédé au traitement et à la publication des demandes internationales, au moyen de systèmes de bases de données, mais le contenu des demandes internationales et la documentation correspondante continuent à être consultés, stockés et diffusés essentiellement sur papier. En 1997, une étude détaillée a été réalisée en vue d'examiner les besoins complexes en matière de gestion de l'information et de la documentation du système du PCT; les auteurs de cette étude ont fait des recommandations visant à la mise en œuvre progressive d'un tel système informatique global de gestion de l'information et des documents. L'élaboration et la mise en œuvre d'un système, dans la perspective d'une automatisation totale du système du PCT, devraient prendre de trois à quatre ans. Un budget spécifique, financé par les fonds de réserve, a été approuvé à cette fin.

Depuis plusieurs années, l'utilisation du système du PCT connaît une croissance rapide, comme en témoigne l'augmentation du nombre de pays parties au traité ainsi que du nombre de demandes déposées selon le traité. Les avantages qu'apporte le PCT peuvent être optimisés par des améliorations apportées à la structure juridique et aux procédures du PCT, afin que le système réponde mieux aux besoins des déposants et des États contractants. De plus, les ressortissants et résidents d'un certain nombre de pays de différentes régions, en particulier de pays en développement, n'ont pas encore la possibilité d'utiliser le système du PCT.

Objectifs

- Examiner et traiter les demandes internationales, conformément aux dispositions du PCT.
- Produire, publier et diffuser la *Gazette du PCT* et les brochures du PCT, sur papier et sur support électronique.
- Assurer dans les délais la traduction des titres, des abrégés et des textes de dessins, ainsi que des rapports d'examen préliminaire international.
- Traiter le nombre croissant (+28%) de demandes internationales déposées directement auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur.
- Gérer et améliorer les systèmes informatiques existants du PCT pour le stockage, les échanges de données électroniques, la publication électronique et la diffusion de l'information liée au PCT.
- Mener à bien la procédure d'adjudication en ce qui concerne le nouveau système global de gestion de l'information et des documents pour le Bureau du PCT et commencer la mise en œuvre de ce système.

- Promouvoir l'utilisation du PCT, informer les États membres et coopérer avec eux, et encourager la participation et l'adhésion au PCT.

Sous programme 13.1

Gestion et fonctionnement du système du PCT

Principales activités

Examen et office récepteur

- Toutes les tâches que doit accomplir le Bureau international selon le PCT en matière de traitement des demandes internationales ont été accomplies dans les délais. Ces tâches, qui étaient nombreuses, comprenaient notamment l'examen de forme, la saisie des données bibliographiques, l'expédition des notifications, le suivi des délais, la communication d'informations à l'extérieur, l'impression des brochures et la traduction de la gazette en français et en anglais ainsi que le traitement des taxes.
- Préparé la mise en application d'un certain nombre de changements importants relatifs aux règles du PCT, qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1998. Par exemple, la modification de la règle 12.3 permet d'utiliser pour les dépôts un plus grand nombre de langues; la modification de la règle 17.1 élargit la définition des documents de priorité aux demandes internationales; la modification de la règle 94 permet l'accès aux dossiers du PCT par des tiers. Les examinateurs ont reçu une formation approfondie en ce qui concerne les règles modifiées.
- Élaboré et commencé à mettre en œuvre des améliorations relatives à la base de données informatisée principale du PCT, CASPIA, de façon à permettre le traitement accéléré des demandes internationales.

Publications

- Préparé le service à faire face à une forte augmentation supplémentaire de la charge de travail à compter de septembre 1998, moment où le très grand nombre de demandes internationales reçues au cours des premiers mois de l'année devront être préparées pour la publication.
- Mis en œuvre, avec la Section des systèmes d'information, d'un nouveau programme (PAMSCAN) grâce auquel les brochures sont numérisées et saisies sur bande électronique, en vue d'être converties par une entreprise extérieure en disque compact ROM, puis diffusées aux abonnés. Il s'agit là d'une étape importante dans la modernisation des opérations.
- Publié à compter d'avril la *Gazette du PCT* sous une nouvelle forme bilingue sur papier et sous forme électronique, sur disque compact ROM et sur l'Internet.

Traductions

- Réorganisé la Section de traduction en la divisant en deux, afin d'améliorer l'efficacité des opérations. L'accès informatique a été élargi, de sorte que tous les traducteurs peuvent désormais accéder aux dictionnaires électroniques et aux bases de données de terminologie. Les fonctionnaires ont reçu une formation sur place afin d'améliorer leurs compétences informatiques respectives.

- Engagé du personnel indépendant pour pouvoir faire sensiblement avancer le travail compte tenu du volume de rapports d'examen préliminaire international en attente de traduction. Le suivi de l'acheminement du travail a été amélioré au sein des sections de traduction. L'utilisation d'outils de traduction informatisée a fait l'objet d'une étude de faisabilité; des recommandations sont à l'étude et une phase d'expérimentation a été prévue.

Résultats

Les sections de l'examen, des publications, de la traduction et "office récepteur" ainsi que la Section spéciale du PCT ont accompli leur mandat en respectant les stricts délais et les diverses autres exigences juridiques imposés par le PCT. Cela a permis de traiter dans les délais les demandes internationales et d'effectuer en temps voulu le travail correspondant, malgré une augmentation du nombre de ces demandes très supérieure aux prévisions. Les résultats enregistrés dans ce sous-programme ont été extrêmement satisfaisants, comme le montre le tableau ci-dessous, qui permet de comparer les résultats obtenus avec les résultats prévus pour la période considérée.

Sous-programme 13.1 Gestion et fonctionnement du système du PCT (les chiffres en gras correspondent à la période janvier-mai)

Résultats escomptés (y compris une croissance de 9% par rapport à 1997)	Résultats effectifs (du 01/01/98 au 31/05/98)
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre prévu d'exemplaires originaux reçus pour 1998 : 59 000 (24 583) • Nombre prévu de demandes d'examen préliminaire international (Chap. II) pour 1998 : 44 000 (8333) • Nombre prévu d'IPER* reçus pour 1998 : 39 293 (16 372) • Nombre prévu de désignations pour 1998 : 4 400 000 (1 833 333) • Nombre prévu de documents de priorité envoyés aux cinq principaux offices désignés pour 1998 : 242 309 (100 962) • Nombre prévu de brochures publiées pour 1998 : 55 000 (22 916) • Nombre de gazettes publiées fixé pour 1998 : 53 (22) • Nombre prévu de nouvelles publications pour 1998 : 6715 (2798) • Nombre prévu d'abrégés traduits pour 1998 : 64 204 (26 751) [21 793 A-F]; en moyenne 1210 par gazette • Nombre prévu d'IPER traduits pour 1998 : 5443 (2268) • Nombre prévu de traductions faites en sous-traitance vers l'anglais à partir du chinois (41 IPER, 70 abrégés) et du japonais (393 IPER, 1920 abrégés) • Nombre prévu de demandes internationales reçues par l'office récepteur pour 1998 : 2200 (917) 	<ul style="list-style-type: none"> • 27 761 • 19 208 • 16 176 (augmentation attendue ultérieurement en 1997 en fonction des exemplaires originaux) • 1 928 406 • 104 067 • 23 141 • 21 numéros ordinaires et 1 numéro spécial (nombre fixé) • 2644 (augmentation attendue ultérieurement en 1998) • 27 312 (sans compter japonais et chinois) [18 229 A-F]; en moyenne 1316 par gazette • 4260 (sans compter japonais et chinois) • chinois : 46 IPER, 79 abrégés; japonais : 364 IPER, 2096 abrégés • 893

* IPER : rapport d'examen préliminaire international

Sous-programme 13.2 ***Automatisation du système du PCT***

Principales activités

- Contrôlé, préservé et amélioré l'efficacité, la fiabilité et la facilité de maintenance des systèmes informatiques existants du PCT.
- Mis en place de nouveaux systèmes informatiques et renforcé la fonctionnalité pour l'utilisateur final; mis en œuvre de mesures assurant la sécurité, l'authenticité et l'intégrité des données du PCT; rationalisé le processus de dépôt et de vérification ultérieure des demandes internationales en donnant aux déposants la possibilité de procéder à un dépôt et à une validation électroniques; encouragé l'utilisation du logiciel de dépôt électronique PCT/EASY.
- Assuré la maintenance des principaux systèmes d'information du PCT (CASPIA/CASPRO/SPIDI) et préparé le passage à l'an 2000.
- Mis en œuvre de nouveaux outils pour un suivi plus efficace des délais.
- Mis en place un nouveau système interne de numérisation et d'indexation des brochures (PAMSCAN).
- Élaboré, testé et mis en place des fonctions d'échange de données en ligne spécifiques entre le Bureau international et l'Office européen des brevets (Formulaire ISA/202).
- Promu l'utilisation du logiciel de dépôt électronique PCT EASY, avec quatre missions auprès de six offices récepteurs. Deux missions supplémentaires ont permis d'accroître la coopération technique et la coordination avec l'Office européen des brevets.
- Procédé à un appel d'offres en vue du recours à un cabinet de consultants qui aidera le Bureau international à mener la procédure d'appel d'offres en vue du choix de l'intégrateur de systèmes pour le projet d'automatisation du PCT.
- L'impression des lots de formulaires a également été réorganisée.
- Commencé la mise en place des modifications informatiques liées aux changements intervenus dans les règles du PCT en juillet 1998.

Résultats

- La gestion des délais s'est avérée plus efficace et le tri manuel des formulaires destinés à l'impression a été réduit.
- Les échanges d'information en ligne ont permis d'éliminer la double saisie de données grâce à l'échange d'information concernant les taxes du PCT entre CASPIA et le système financier FINAUT, et à l'échange d'informations sur les taxes entre le système de l'office récepteur CASPRO et CASPIA.
- Amélioration de la diffusion des informations contenues dans les brochures du PCT et réduction du nombre de séries papier produites, réduction des délais de production des disques compacts ROM ESPACE WORLD de deux mois à une semaine après la date de publication, possibilité d'imprimer en série les brochures réalisées au titre de la règle 87, avec élimination du tri manuel.
- Nouveau mode de production plus simple et plus efficace de la gazette bilingue du PCT (et de la gazette électronique du PCT sur l'Internet).

Sous-programme 13.3

Information juridique et développement du système du PCT; services de formation et de promotion

Principales activités

- Proposé des séminaires, des séances de formation, des conseils et une assistance aux pays en développement.
- Proposé des modifications et des extensions du cadre juridique et de la procédure du PCT.
- Révisé, réimprimé et mis à jour des publications du PCT afin de tenir compte de la récente modification du règlement d'exécution du PCT.
- Coordonné les activités des offices et des administrations du PCT au moyen de consultations avec les administrations internationales et de la formation des fonctionnaires. Le personnel du Bureau du PCT a bénéficié de deux sessions d'un programme de formation interne.

Résultats

- Organisé 43 séminaires (niveaux élémentaire et avancé), exposés, visites à des utilisateurs et tables rondes sur le PCT dans 12 pays, suivis par 1800 participants; deux sessions de formation tenues à Genève pour quatre stagiaires en provenance de deux pays. Cette diffusion de l'information sur le PCT est l'un des facteurs qui a contribué à l'augmentation de 27% des demandes internationales déposées par rapport à la même période de l'année dernière. Préparé et publié un numéro spécial de la *Gazette du PCT*, en sus de la publication régulière d'éléments de mise à jour de nature générale dans 18 numéros ordinaires. La mise à jour de janvier 1998 (plus de 500 pages) du Guide du déposant du PCT a été publiée, de même que cinq numéros de *PCT Newsletter*.
- Encouragé l'adhésion au PCT lors d'entretiens avec des fonctionnaires de six pays. Les efforts réalisés dans ce sens ont abouti à l'adhésion de deux nouveaux États, la Croatie et Chypre, au cours de cette période. Sont élaborés actuellement des documents supplémentaires intéressant plus particulièrement les pays en développement, notamment des documents expliquant l'utilité du PCT et une étude analysant l'utilisation du PCT dans les pays en développement.
- Révisé les principaux textes du PCT et commencé leur republication (traité et règlement d'exécution, instructions administratives, directives à l'usage des offices récepteurs du PCT, directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international et formulaires du PCT) en vue de la mise en œuvre des modifications apportées au règlement d'exécution du PCT, entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1998.
- Commencé l'élaboration des instructions administratives compte tenu de la possibilité de procéder à des dépôts électroniques.
- Proposé et envisagé, lors de différentes réunions ou séminaires, la création d'un brevet PCT.
- Commencé à élaborer et à essayer un prototype de base de données sur la pratique et l'interprétation du PCT.
- Dispensé des conseils à différents pays, au cours de la période, au sujet de modifications relatives à la législation.

PROGRAMME 14

SYSTÈME DE MADRID POUR L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Généralités

Après avoir connu une croissance quasi nulle en 1996 (+ 1,5%), le nombre de demandes d'enregistrement et de renouvellements a augmenté d'environ 4% en 1997.

Suite à l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid et d'un nouveau règlement d'exécution, commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid, le 1^{er} janvier 1998, la complexité de la procédure internationale s'est, dans l'ensemble, nettement accrue. Les difficultés auxquelles le Département des enregistrements internationaux a dû faire face à cause de ces nouvelles contraintes ont été en partie atténuées par la mise en œuvre d'un nouveau système informatique, appelé MAPS (Madrid Agreement and Protocol System), qui est devenu tout à fait opérationnel au cours de l'exercice biennal 1996-1997. Il est nécessaire de tenir le système MAPS à jour et de le perfectionner afin qu'il évolue au même rythme que les besoins des utilisateurs, les modifications de procédure et les progrès techniques.

Objectifs

- Fournir les services que le Secrétariat doit assurer en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid.
- Assurer la gestion et le fonctionnement du système de Madrid et donner accès à l'information qui figure dans le registre international des marques.
- Faire mieux connaître les avantages du système de Madrid et encourager et simplifier son utilisation parmi les propriétaires de marques, les conseils en marques, les gouvernements et les organisations intergouvernementales.

Sous-programme 14.1

Gestion et fonctionnement du système de Madrid

Principales activités

- Traité les demandes d'enregistrement international et de renouvellement et exécuté les tâches correspondantes, et en particulier recevoir les demandes d'enregistrement international; procéder à l'examen de forme des demandes, pour vérifier notamment l'exactitude du classement des produits et services; enregistrer les marques; inscrire les renouvellements d'enregistrements, les modifications d'enregistrement et tout refus opposé par des pays membres; adresser les communications et notifications requises aux déposants ou aux titulaires des enregistrements internationaux ainsi qu'aux offices nationaux et régionaux.

- Publié et expédié une semaine sur deux la revue bilingue (français et anglais) *Gazette OMPI des marques internationales* sur papier et sur microfiches. (Réalisation d'un disque compact ROM contenant la totalité du texte des 25 numéros de la gazette pour 1997, avec des index permettant la recherche des informations jusqu'ici publiées annuellement dans la Table des titulaires.)

Résultats

Le tableau ci-dessous donne des informations statistiques sur les activités d'enregistrement dans le cadre du système de Madrid, du 1^{er} janvier au 31 mai 1998, assorties, à titre comparatif, des chiffres correspondants pour les cinq premiers mois de 1997 et les cinq douzièmes de l'activité prévue pour 1998.

Activités d'enregistrement	1997 (janvier à mai) effectives	1998 (janvier à mai) effectives	1998 (5/12) prévues
Total : enregistrements et renouvellements	9 946	10 367	10 500
Enregistrements internationaux	7 877	7 993	8 417
Renouvellements	2 069	2 374	2 083
Désignations ultérieures	2 706	2 687	2 916
Autres modifications	26 031	18 036	21 875
Refus et notifications consécutives à un refus	21 487	24 242	22 917
Invalidations	642	638	833

Le tableau ci-dessus montre que le nombre d'enregistrements effectués au cours des cinq premiers mois de 1998 est supérieur d'environ 1,5% à celui des enregistrements effectués au cours de la même période en 1997. Toutefois, ce chiffre est inférieur de quelque 5% aux prévisions. Ce nombre d'enregistrements inférieur aux prévisions a été compensé dans une large mesure par un nombre de renouvellements supérieur aux prévisions.

Sous-programme 14.2

Automatisation du système de Madrid

Principales activités et résultats

- La mise à jour du système MAPS a été la principale activité du personnel affecté à la Section informatique des marques. Un cahier des charges a été élaboré en vue de l'appel d'offres relatif à l'amélioration du sous-système de traitement des documents en mode image (de MAPS) et du réaménagement du sous-système d'archivage sur disque optique (MINOS).
- Développé les communications électroniques avec les offices des parties contractantes à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid. Un mode de transmission de données à partir des offices des parties contractantes vers le Secrétariat et vice versa est en cours de définition, en étroite collaboration avec l'Institut suisse de la propriété

intellectuelle. Les notifications continuent à être fournies sous forme électronique aux offices de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni, ainsi qu'au Bureau Benelux des marques.

- Le disque compact ROM ROMARIN, qui donne accès de façon générale aux données contenues dans le registre international, continue à être publié toutes les quatre semaines. Des travaux sont en cours en vue de faire figurer sur l'Internet les données bibliographiques et, le cas échéant, les éléments figuratifs des demandes internationales non encore enregistrées et des demandes internationales non encore publiées sur ROMARIN.

Sous-programme 14.3

Information juridique et développement du système de Madrid; services de formation et de promotion

Principales activités

- L'OMPI a organisé deux séminaires sur les procédures relatives à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid, qui ont réuni chacun 53 participants de 23 pays. Les participants venaient, pour l'essentiel, de cabinets de conseils en marques et de services de propriété industrielle de sociétés, mais aussi d'offices de propriété industrielle de pays déjà membres ou de pays susceptibles de devenir membres de l'Union de Madrid.
- Des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le système de Madrid au cours de neuf séminaires, cours de formation ou autres réunions tenus en Allemagne, en Espagne, au Liechtenstein, aux Pays-Bas et en République centrafricaine, ainsi qu'au siège de l'OMPI.
- Des fonctionnaires venant d'Allemagne, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, d'Italie, du Japon, de Mongolie, de Roumanie et du Soudan, ainsi que de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI) se sont rendus au Service de l'enregistrement international des marques, où ils ont suivi des séances d'information sur le système de Madrid.
- Dispensé au Service de l'enregistrement international des marques une formation d'une semaine à deux fonctionnaires kényens.
- Publié et diffusé une nouvelle brochure d'information intitulée "*Protecting Your Trademark Abroad : Twenty Questions About the Madrid Protocol*", à l'intention principalement des propriétaires de marques de pays parties au Protocole de Madrid, mais non à l'Arrangement de Madrid, ainsi que de leurs conseils juridiques.
- Publié des mises à jour de la deuxième édition du Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid en français et en anglais, en avril 1998.
- Commencé les travaux en vue de la première publication, au cours du second semestre 1998, d'un bulletin sur le système de Madrid et de la production d'un film vidéo destiné à mieux faire connaître le Protocole de Madrid commandé auprès d'une entreprise spécialisée.
- Amélioré la page présentant le système de Madrid sur le site Internet de l'OMPI.
- Des membres du personnel ont participé à des réunions de l'Institut des agents de marques (ITMA) ainsi que de l'Association internationale pour les marques (INTA).

Résultats

Le Protocole de Madrid est entré en vigueur à l'égard de la Belgique, du Liechtenstein, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Slovénie et de la Yougoslavie. Le Kenya a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid, et la Roumanie et la Géorgie ont déposé leurs instruments de ratification et d'adhésion au Protocole de Madrid; lorsque ces instruments auront pris effet, l'Arrangement de Madrid comptera 48 États contractants et le Protocole de Madrid 31, et le nombre total de membres de l'Union de Madrid s'élèvera à 56.

PROGRAMME 15

SYSTÈME DE LA HAYE POUR LE DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Généralités

Le nombre total de dépôts et de renouvellements ou de prolongations en vertu du système de La Haye a augmenté sensiblement en 1996 (4%) et en 1997 (plus de 6%).

En 1997, l'Assemblée de l'Union de La Haye a convenu de remplacer l'édition actuelle sur papier des reproductions des dessins et modèles ayant fait l'objet d'un dépôt international par une publication sur disques compacts ROM, afin de réduire de façon sensible les coûts de publication.

Objectifs

- Fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de La Haye.
- Faire davantage et mieux connaître l'utilisation et les avantages du système de La Haye, et simplifier et encourager la participation des créateurs de dessins et modèles industriels et des entreprises de création de dessins et modèles industriels, des agents de propriété industrielle, des gouvernements et des organisations intergouvernementales.

Sous-programme 15.1

Gestion et fonctionnement du système de La Haye

Principales activités

- Traité les demandes relatives aux dépôts internationaux et aux renouvellements et exécuté les tâches correspondantes, et en particulier recevoir les demandes; procéder à l'examen de forme; enregistrer les dépôts; inscrire les renouvellements de dépôts, les modifications des dépôts, et tout refus opposé par les pays membres; adresser les communications et les notifications requises aux déposants ou aux titulaires des dépôts internationaux.
- Publié et expédié chaque mois la revue bilingue *Bulletin des dessins et modèles internationaux*.

Résultats

Le tableau ci-après donne des informations statistiques sur les activités de dépôt dans le cadre du système de La Haye, du 1^{er} janvier au 31 mai 1998, assorties, à titre comparatif, des chiffres correspondants pour les cinq premiers mois de 1997 et les 5/12 de l'activité estimée pour 1998 (voir le document A/32/2).

Activités de dépôt	1997 (janvier à mai) effectives	1998 (janvier à mai) effectives	1998 (5/12) prévues
Total : enregistrements et renouvellements	2 647	2 787	2 708
Enregistrements internationaux	1 725	1 697	1 750
Renouvellements	922	1 090	958
Nombre total de dessins et modèles figurant dans les dépôts	7 557	8 787	8 916
Modifications apportées au registre	938	1 080	812

Le tableau ci-dessus montre que, le nombre de dépôts enregistrés au cours des cinq premiers mois de 1998 a été inférieur d'environ 1,6% au nombre enregistré au cours de la même période en 1997. Ce chiffre est inférieur de quelque 3% aux résultats attendus pour 1998, mais la différence est plus que compensée par un nombre de renouvellements supérieur aux prévisions (+18,2%).

Sous-programme 15.2

Automatisation du système de La Haye

Principales activités et résultats

- Introduit les données bibliographiques contenues dans les dépôts internationaux de dessins et modèles industriels dans l'environnement informatique mis au point pour la gestion, l'enregistrement et la publication des marques pour l'Arrangement et le Protocole de Madrid (MAPS), de sorte qu'à partir du 1^{er} juin 1998 MAPS puisse progressivement remplacer le système informatique provisoire élaboré pour le Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
- Pour la réalisation du disque compact ROM destiné à contenir les reproductions figurant dans les dépôts internationaux de dessins et modèles industriels et les données bibliographiques connexes, achevé la procédure d'appel d'offres en vue de la mise au point du système informatique requis, et attribué un contrat à une entreprise de logiciels qui sera chargée de mettre en place un produit opérationnel fin 1998.

Sous-programme 15.3

Information juridique et développement du système de La Haye; services de formation et de promotion

Principales activités et résultats

- Le comité d'experts, lors de sa septième session tenue en novembre 1997, a révisé le texte du nouvel acte de l'Arrangement de La Haye et de son règlement d'exécution. Les textes révisés seront communiqués, pour observations, à la fin du mois de juin aux participants de cette réunion.
- Des informations et des conseils sur le système de La Haye ont continué à être donnés à des utilisateurs potentiels et à des fonctionnaires nationaux, notamment dans le cadre d'un séminaire de formation de l'OMPI, tenu au siège de l'Organisation et d'une séance

d'information sur le système de La Haye organisé au cours d'une visite de fonctionnaires nationaux d'information au Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels.

- Publié une brochure intitulée "Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels : objectifs, principales caractéristiques, avantages", en français, anglais et espagnol, destinée à être utilisée dans les séminaires et cours de formation.
- Révisé le Guide pour le dépôt international de dessins et modèles industriels selon l'Arrangement de La Haye, qui sera publié en français et en anglais pendant le second semestre de 1998.
- Introduit une nouvelle page sur le système de La Haye sur le site Internet de l'OMPI.

PROGRAMME 16

DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Généralités

Pour mener les principales activités citées ci-après, la Division de la gestion des ressources humaines s'est appuyée sur un personnel moins nombreux que pendant l'exercice biennal 1996-1997. De nouvelles initiatives et activités ont été lancées ou menées à bien en plus de la charge de travail habituelle.

Objectifs

- Engager et garder au service de l'Organisation des personnes hautement qualifiées et élargir la répartition géographique du personnel.
- Améliorer les connaissances et les compétences du personnel et accroître la productivité.
- Améliorer les pratiques et procédures de travail en utilisant des techniques modernes de gestion.
- Offrir des encouragements au personnel et un système d'évolution de carrière reposant sur le comportement professionnel et le mérite.
- Encourager la communication et le partage de l'information au sein du personnel.
- Améliorer les conditions d'emploi.

Sous-programme 16.1

Recrutement du personnel

Principales activités

- Annoncé 13 mises au concours dans la catégorie des administrateurs (P) et 15 mises au concours (sur un total de 25 postes) dans la catégorie des services généraux (G).
- Reçu 291 candidatures pour les mises au concours dans la catégorie P (les avis de vacance ont été diffusés à l'échelle mondiale) et 521 dans la catégorie G. Au 31 mai plusieurs mises au concours étaient encore ouvertes.
- Organisé des examens pour les candidats à des postes d'examineur et de correcteur d'épreuves.
- Reçu et traité quelque 1500 demandes d'emploi spontanées.
- Nommé 10 personnes dans la catégorie des administrateurs.

Résultats

Les activités susmentionnées ont permis au Secrétariat, grâce à un accroissement des effectifs et des compétences, d'accomplir son travail, et en particulier de mener à bien les nouvelles initiatives indiquées dans le programme biennal.

Groupe des agents temporaires

Principales activités

- Recruté 45 nouveaux agents temporaires et 13 consultants, ce qui porte le total des personnes engagées au bénéfice de contrat de courte durée, de contrats de consultant et de contrats de louage de services à 244 (originaires d'environ 50 pays différents).
- Préparé environ 600 contrats et modifications de contrats ainsi que 120 certificats de travail requis pour des raisons fiscales ou autres. Élaboré, deux fois par mois, des statistiques à usage interne sur le statut contractuel des agents temporaires, des consultants et des titulaires de contrats de louage de services.
- Demandé aux autorités suisses 225 cartes de légitimation (cartes nouvelles, renouvelées ou annulées).
- Organisé des examens, selon les besoins dont 196 examens de dactylographie à l'intention de candidats internes et externes à des postes de secrétariat.

Résultats

Les activités de recrutement susmentionnées ont permis au Secrétariat de faire face à des situations imprévues, notamment lorsque le personnel fixe était absent ou dans l'incapacité de travailler, ou en cas d'accroissement inattendu du volume de travail.

Sous-programme 16.2

Mise en valeur des ressources humaines

Activités de formation

Principales activités

- Conçu un premier programme de perfectionnement du personnel destiné à favoriser et renforcer la capacité de gestion de l'OMPI et fourni le financement nécessaire à cet effet. Le programme a mis l'accent non seulement sur les cours de langues et la formation informatique, mais aussi sur la formation relative au développement de la capacité de gestion, à la gestion des changements, aux techniques, à la réflexion stratégique, à l'établissement d'objectifs, au monitorat ainsi qu'au développement du travail en équipe.
- Organisé un cours de formation à la gestion pour 30 membres du personnel du Département du PCT, dispensé par le bureau de consultants Mannet. Une formation analogue sera par la suite proposée à toute les unités administratives du Secrétariat.
- Mené, en vue d'établir un programme de formation général pour l'exercice biennal au sein du Secrétariat (structure et lignes directrices), une étude destinée à cerner et à planifier les besoins de formation.
- Prévu et organisé des "pauses formation" au cours desquelles sont projetées des cassettes vidéo traitant de différents sujets présentant un intérêt pour le personnel, notamment dans les domaines de la gestion et de la communication. Les huit séances qui ont eu lieu pendant la période examinée ont suscité des réactions très positives.

- Organisé, au mois de mars 1998, le programme d'incitation à l'étude des langues, à l'intention d'environ 200 participants suivant les cours de langues donnés au Bureau international du travail (BIT) et à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Une formation en allemand et en japonais, ainsi qu'une formation ciblée en français et en anglais sont prévues pour l'automne 1998.
- Commandé du matériel et les produits nécessaires à la mise en place d'un centre d'autoformation (CAF) destiné à encourager le personnel à se former individuellement. Au départ, le CAF sera situé à la bibliothèque de l'OMPI. Aux fins de diffusion de l'information, un site sur l'Intranet a été régulièrement mis à jour et des programmes d'accueil et d'échange sont en cours d'élaboration.

Résultats

Les activités susmentionnées constituent une première étape vers la création et la mise en œuvre d'un programme de formation multiforme mais spécialement adapté aux besoins du personnel.

Définitions d'emplois / classement des emplois / politiques

Principales activités

- Revu les politiques en matière de personnel dans le cadre de l'élaboration d'un système de gestion global.
- Commencé la révision du Statut et règlement du personnel en vigueur, ce qui se traduira par des amendements visant non seulement à concrétiser les changements déjà approuvés par l'Assemblée générale de l'ONU mais aussi à remédier à d'autres lacunes.
- Commencé à élaborer de nouvelles orientations en ce qui concerne une large éventail de points précis, sous la forme par exemple d'un système de rapport d'évaluation du comportement professionnel, de principes directeurs en matière de promotion, de la politique à suivre pour le recrutement de consultants et les autres personnes engagées pour des périodes de courte durée.
- Commencé à améliorer les procédures de classement tout en se conformant aux méthodes de classement établies dans les normes communes de la CFPI. Deux fonctionnaires ont participé à une réunion de travail sur le classement des emplois organisée par la CFPI à Genève; 95 définitions d'emploi et 17 propositions de classement d'emplois ont été élaborées.

Résultats

Contribué à l'harmonisation et la prévisibilité des critères et des principes directeurs applicables au recrutement du personnel et à l'évaluation du comportement professionnel.

Sous-programme 16.3

Services administratifs et sociaux liés au personnel

Section de la prévoyance sociale

Principales activités

Établi un comité permanent pour la gestion des différents plans d'assurance de l'OMPI afin de permettre un meilleur suivi des plans d'assurance maladie et accidents et d'examiner des propositions pour de nouvelles couvertures d'assurance (par exemple, assurance perte de gains et assurance vie).

- Choisi un médecin pour assurer la direction du service médical interne qui sera prochainement créé.
- Mis en place un groupe de travail pour étudier la possibilité de créer une crèche pour les enfants des fonctionnaires de l'OMPI, et présenté au directeur général les propositions de ce groupe quant à la poursuite de cette initiative.
- Offert une assistance accrue aux fonctionnaires et aux membres de leurs familles rencontrant des problèmes médicaux ou familiaux en leur donnant des conseils et une aide concrète face à des difficultés médicales et administratives.
- Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la 88^e session du CCQA tenue à Rome en avril 1998, au cours de laquelle d'importantes propositions relatives aux soins non médicaux de longue durée ont été examinées.

Résultats

Les activités susmentionnées devraient à terme se traduire par une amélioration de la protection de la santé et des autres services sociaux pour les membres du personnel.

Section des prestations et avantages

Principales activités

- Administré des droits à prestations pour 646 membres du personnel (y compris 20 nominations et 11 cessations de services / démissions).
- Tenu des séances d'information lors de l'arrivée de nouveaux fonctionnaires et réglé les formalités concernant leur installation.
- Traité et enregistré les autorisations de congé dans les foyers, les avancements d'échelon, les promotions, les transferts, les contrats, les primes de connaissances linguistiques; environ 400 indemnités pour charges de famille; environ 5000 formulaires de demandes et de paiement d'heures supplémentaires; environ 5000 demandes de congés (congé annuel, congé de maternité, congé de crédit, etc.); et environ 2200 formulaires de congé de maladie.
- Traité et enregistré environ 5000 insertions de codes et anomalies en relation avec l'horaire variable. Établi et fourni environ 150 attestations, cartes de légitimation pour les fonctionnaires et les membres de leurs familles, laissez-passer de l'ONU et 60 ordres de service et avis au personnel.

- Administré les droits à prestations de 167 agents temporaires et 40 consultants (par exemple, horaire variable, enregistrement et paiement d'heures supplémentaires, paiement des jours de congé annuel lors de l'interruption d'un contrat, suivi des congés de maladie).
- Participé à la phase d'essai du système SIGAGIP (Système de la gestion administrative et gestion informatisée des paies /client serveur) qui devrait être opérationnel à la fin de l'année 1998. En outre, à la suite de l'installation du système Intranet, la plupart des formulaires concernant l'administration du personnel sont instantanément accessibles aux membres du personnel.
- Établi des relations étroites avec la Mission Permanente de la Suisse, ce qui a permis au personnel de bénéficier d'une aide concrète et spécifique. Une coopération analogue a été établie avec la police suisse s'agissant des questions de nature légale qui relèvent de sa compétence.

Résultats

Les activités susmentionnées ont visé à familiariser les membres du personnel avec leurs droits et obligations, et à les aider à exercer ces droits et à respecter ces obligations.

PROGRAMME 17

SYSTÈMES D'APPUI ADMINISTRATIF

Objectifs

- Faire en sorte que tous les revenus qui doivent être versés à l'OMPI soient reçus comme il convient et que toutes les dépenses soient correctement payées, que la comptabilité soit conforme aux principes, règles et normes applicables, et moderniser les systèmes d'information financière.
- Fournir des informations financières pertinentes et claires aux États membres et aux responsables de la gestion au sein du Secrétariat.
- Renforcer la capacité du Secrétariat à investir ses fonds et à obtenir des rendements maximums compatibles avec la nécessité de préserver les ressources financières de l'OMPI.
- Traduire des publications, des documents et d'autres textes dans le plus grand nombre de langues possible, en maintenant la grande qualité du travail de traduction et en visant l'objectif "zéro défaut".
- Explorer de nouvelles méthodes et techniques pour améliorer le processus de traduction, y compris dans le domaine de traduction assistée par ordinateur et de la reconnaissance vocale.
- Fournir l'appui approprié pour les délégués et le bon déroulement des conférences et des réunions, et notamment prendre les dispositions nécessaires en vue de pourvoir aux installations de conférence, à la distribution des documents et aux services d'interprétation.
- Fournir les services d'exploitation nécessaires au bon déroulement des procédures d'achat de produits et services.
- Assurer la production des publications et des documents de l'OMPI.
- Fournir le matériel, le mobilier, les fournitures et les services de communication d'usage courant aux unités administratives du Secrétariat, déterminer leur utilisation et établir des moyens de facturation interne en vue de procéder à l'imputation des coûts par programme.

Sous-programme 17.1

Opérations financières

Généralités

La Division des finances assure toutes les opérations financières concernant l'OMPI, le PNUD, les fonds fiduciaires, la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI et l'UPOV, conformément aux dispositions des conventions et traités applicables, au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution, et aux normes de comptabilité de l'Organisation des Nations Unies. Ces opérations font l'objet de contrôles internes et externes. Comme la plupart des composantes des systèmes informatiques d'information financière élaborés par le passé sont désormais obsolètes, leur modernisation est envisagée.

Principales activités et résultats

- Facturé les contributions de 168 États membres en 1998, soit un total de 21.7 millions de francs suisses. Le 31 mai 1998, environ 66% de ce montant avait été payé, 81 États membres ayant versé la totalité de leur contribution pour 1998 et huit autres en ayant acquitté une partie. Les 79 États membres restants n'avaient encore rien versé au titre de leur contribution pour 1998.
- Collecté les taxes et émoluments pour les systèmes de protection mondiaux et d'autres revenus. Plus de 750 comptes courants ont été tenus et le montant moyen des dépôts a augmenté de 17%.
- Traité les dépenses suivantes : traitements et salaires, factures, participation à des conférences, etc. En janvier 1998, institué une procédure simplifiée d'approbation des voyages qui a nécessité une réorganisation partielle du travail et des modifications substantielles dans les applications Excel.
- Mis au point une nouvelle structure comptable conforme à la structure du budget 1998-1999 et permis au Bureau de supervision interne et de productivité ainsi qu'aux chefs de programmes d'avoir accès aux données financières.
- Effectué, en temps voulu, la distribution pour 1997 des taxes et émoluments des systèmes de Madrid et de La Haye aux États membres (24 millions de francs suisses) ainsi que la distribution mensuelle des taxes individuelles relatives au Protocole de Madrid.
- Clôturé les comptes de l'OMPI, du PNUD, de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI et de l'UPOV. Élaboré, en temps voulu, des rapports financiers et communiqué les comptes aux vérificateurs extérieurs des comptes. Rédigé le rapport sur la gestion financière de l'OMPI sous une forme plus facile à consulter.
- Contribué aux nouvelles activités relatives aux noms de domaines en élaborant une toute nouvelle structure financière reposant sur une nouvelle plate-forme de comptabilité et préparé à cet égard un nouveau système informatique complètement automatisé, qui est actuellement à l'essai.
- Élaboré un programme détaillé en vue de remplacer le système actuel d'information financière (qui date de 12 ans) et procédé aux améliorations suivantes :
 - aménagé une interface avec les taxes du PCT (actuellement à l'essai), et automatisé le calcul des taxes du PCT en attente d'encaissement;
 - mis la comptabilité relative au PNUD sur un nouveau système;
 - mis à l'essai un nouveau système de gestion des états de paie;
 - commencé à établir une interface entre les systèmes informatiques des finances et de La Haye;
 - collaboré avec les vérificateurs internes et extérieurs des comptes afin de déterminer des critères de référence en vue d'un contrôle spécial de sécurité; lancé la procédure d'appel d'offres.

Sous-programme 17.2

Service des investissements et gestion des fonds

Généralités

Les fonds disponibles pour être investis sont constitués principalement par les fonds de roulement et les fonds de réserve des unions du PCT, de Madrid et de La Haye, le fonds de réserve spécial pour les locaux supplémentaires et l'informatisation (en dehors des 10 millions

de francs investis dans le bâtiment du CAM) et la réserve pour cessations de service. Ces fonds s'élevaient à plus de 300 millions de francs suisses à la fin de 1997. Il faut également ajouter les montants liés aux opérations en cours de l'OMPI disponibles à tout moment (y compris les montants qui doivent être payés aux États membres dans le cadre des arrangements de Madrid et de La Haye et des fonds versés par les déposants). Ces fonds sont tous placés sur des comptes portant intérêt.

Principales activités et résultats

- Procédé à une comparaison des politiques d'investissement suivies dans d'autres institutions des Nations Unies;
- Organisé des réunions avec des représentants de plusieurs institutions financières et des consultants extérieurs, de Genève et d'ailleurs, et demandé conseil aux deux principales banques de l'OMPI (Crédit Suisse et Société de Banque Suisse). À la suite de ces réunions, demandé à trois entreprises spécialisées en conseil de gestion disposant des compétences appropriées en matière financière, de faire des offres en vue d'élaborer les principes directeurs applicables à la future politique d'investissement de l'OMPI et en ce qui concerne les comités consultatifs des investissements. Ces offres sont en cours d'examen.
- Continué à investir tous les fonds possibles.

Sous-programme 17.3

Service linguistique

Généralités

La Division linguistique traduit des publications, des documents et d'autres textes dans les langues de travail de l'OMPI : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Les textes traduits comprennent : les traités et autres instruments internationaux ou bilatéraux, les lois nationales et les lois types de l'OMPI, les documents pour les assemblées des États membres de l'OMPI, les publications, les rapports des conférences et les documents de travail pour les comités permanents et les groupes de travail. Elle met en forme, révise et corrige des textes produits dans ces langues par et pour le Secrétariat. La division réalise aussi des traductions en allemand dans le cadre de l'appui administratif fourni à l'UPOV, ainsi que dans d'autres langues en ce qui concerne certaines activités spécialement entreprises pour les États membres. La demande de traductions, dans davantage de langues, d'un nombre toujours plus grand de documents de plus en plus longs est en augmentation. Le programme de gestion du travail est continuellement actualisé pour établir les priorités et distribuer le travail.

Principales activités et résultats

- Traduit, pour diverses réunions, des publications et des documents dans les six langues officielles, y compris les documents pour les réunions tenues en mars 1998 par les assemblées des États membres de l'OMPI, les comités du budget et des locaux, le Comité de coordination de l'OMPI et le colloque international sur les inventeurs et les techniques de l'information.

- Traduit, régulièrement et dans les délais voulus, des documents pour des séminaires, des programmes de formation et d'autres textes. La production de la Division linguistique ventilée par langue et exprimée en journées de traduction s'est élevée à 163 pour l'anglais, 243 pour l'arabe, 194 pour le chinois, 377 pour l'espagnol, 648 pour le français et 225 pour le russe, soit un total de 1850 journées de traduction.
- Commencé d'étudier différentes possibilités d'utilisation des techniques de reconnaissance vocale et de traduction assistée par ordinateur. Continué à enrichir les bases de données terminologiques électroniques en vue de l'utilisation future de systèmes de traduction automatisée, ce qui a d'ores et déjà accéléré l'accès à la terminologie. Introduit de nouvelles procédures au sein de la division qui devraient limiter l'usage du support papier.

Sous-programme 17.4

Services de conférence et d'exploitation

Généralités

La Division des conférences et des services d'exploitation exerce un large éventail de fonctions, au titre desquelles elle est notamment chargée de fournir le mobilier, les fournitures et les communications d'usage courant. Le personnel du *Service des conférences* fournit les services nécessaires à la tenue d'un nombre croissant de réunions, ce qui se traduit par plus de réunions dans un plus grand nombre de langues et le recours à davantage d'interprètes. Le *Service des achats et des contrats* a apporté des améliorations dans la procédure d'achat des produits et des services et d'autres améliorations ont été prévues en vue d'assurer une plus grande transparence et mieux répondre à l'obligation de rendre compte. Le *Service de la production des publications* a fini d'éliminer toutes les presses offset au profit d'imprimantes à laser les plus modernes, utilisées pour l'impression des brochures du PCT, des documents de réunion et d'autres textes. L'impression des publications périodiques et de certaines autres publications a été effectuée en sous-traitance à l'extérieur de l'Organisation. Les documents de réunion et un certain nombre de publications ont été rendus accessibles sur support électronique par le biais du site Web de l'OMPI sur l'Internet. Le *Service des communications et de la gestion informatisée* du courrier a assumé la responsabilité de toute la gamme des communications depuis les messagers et le courrier jusqu'aux communications électroniques.

Principales activités et résultats

- Engagé 105 interprètes ayant fourni l'équivalent de 370 jours de travail d'interprétation, lors de 17 réunions officielles auxquelles ont participé 1171 personnes qui se sont invariablement déclarées satisfaites de l'interprétation.
- Imprimé et distribué, dans les délais prévus, 2473 documents de réunion écrits dans les langues officielles (soit un total de 11 838 000 pages). Le responsable du site Web a mis tous les principaux documents en anglais, espagnol et français sur le site Web de l'OMPI.
- Établi 38 appels d'offres portant notamment sur la fourniture de matériel et la prestation de services de consultants dans le domaine des techniques de l'information, la prestation de services d'impression externes, la fourniture de papier, de matériel audiovisuel et de matériel de bureau, autant de produits et services nécessaires aux différents programmes.

Utilisé de façon accrue les services communs des Nations Unies pour l'achat de fournitures de bureau, ce qui a favorisé la coopération interorganisations, réduit les coûts et le travail et permis ainsi au service de se concentrer sur les appels d'offres fondamentaux.

- Procédé à l'élimination de deux machines offset dont la production a été absorbée par le matériel d'imprimerie en place, ce qui a permis de faire des économies.
- Traité 56 commandes portant sur l'impression de publications à l'extérieur.
- Imprimé 27 750 brochures du PCT (équivalent à 40 046 000 pages), ce qui correspond à une augmentation de 37% par rapport à la même période de l'année précédente.
- Expédié 17 920 colis postaux soit un total de 145 594 kilos. Cela comprend les brochures du PCT, des documents et d'autres textes.
- Installé un logiciel de comptabilité pour l'imputation automatique du coût des appels téléphoniques; attribué 390 codes à des personnes autorisées afin de leur permettre d'établir plus rapidement des appels longue distance, au titre de communications officielles, sans avoir à passer par le central téléphonique surchargé; défini la structure de la comptabilité.
- Installé des fontaines d'eau et des distributeurs automatiques de sodas et de friandises. Cela a contribué au bien-être du personnel dans son cadre de travail.

PROGRAMME 18

LOCAUX

Généralités

L'OMPI possède trois bâtiments (les bâtiments OMPI, BIRPI I et BIRPI II) et devrait devenir propriétaire du bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) au début de 1999. Elle loue également des locaux dans cinq bâtiments – Centre administratif des Morillons (CAM), Union Carbide / Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UC/UNHCR), annexe Procter & Gamble, International Business Machines (IBM) et Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) – et deux dépôts à Collex et à Meyrin ainsi que des locaux pour le Bureau de coordination de l'OMPI à New York. Ces locaux loués offrent 300 places de travail qui, selon les prévisions, devraient être réunies avec les places de travail existant dans les bâtiments OMPI après que le bâtiment de l'OMM aura été repris et adapté.

La croissance continue des activités de l'OMPI, notamment des programmes 03, 06, 08, 12, 13 et 14 s'est soldée par un besoin urgent de places de travail pour le court et le long terme. Des installations de conférence et de réunion ainsi que des places de stationnement supplémentaires sont également nécessaires. En outre, le projet de construction d'un bâtiment administratif sur la parcelle Steiner est toujours à l'étude.

Le nombre toujours plus grand des locaux dont l'OMPI est propriétaire ou locataire pour pouvoir faire face à la croissance continue de ses activités, l'augmentation des effectifs, le vieillissement des locaux et des installations techniques des bâtiments OMPI et BIRPI I, et la nécessité de disposer d'installations efficaces et modernes font que le volume des opérations d'entretien, de réparation et d'amélioration, la consommation d'eau, d'électricité, etc. et les besoins de sécurité augmentent, d'où un accroissement des dépenses correspondantes.

Objectifs

- Améliorer et accroître les installations de conférence et de réunion pour les délégués, en mettant à disposition un plus grand nombre de salles de réunions équipées pour l'interprétation, des salles de conférences plus grandes et des installations connexes supplémentaires.
- Accroître les locaux pour faire face à la croissance des effectifs et des activités du Secrétariat en mettant à disposition des bureaux (et des locaux connexes) et des dépôts au meilleur prix pratiqué dans le voisinage des locaux existants dont l'OMPI est propriétaire ou locataire.
- Maintenir les locaux de l'OMPI en bon état, tout en veillant au fonctionnement efficace des installations techniques et assurer une sécurité appropriée.

Sous-programme 18.1

Mise à disposition de locaux

Principales activités

- Élaboré un document pour la session commune des comités du budget et des locaux tenue les 23 et 24 mars et pour la session de l'Assemblée générale de l'OMPI tenue du 25 au 27 mars 1998. Ce document faisait le point de la situation et indiquait les besoins urgents de l'OMPI en places de travail (quantifiés jusqu'en 2008), ainsi qu'en installations de conférence et de réunion. Il présentait également les projets envisagés pour l'immédiat et le long terme, et proposait de transformer la mezzanine du bâtiment OMPI en salle de réunion, de rénover, moderniser, raccorder et agrandir le bâtiment de l'OMM (dont l'OMPI devrait pouvoir disposer au début de 1999). Deux solutions étaient également suggérées pour permettre à l'Organisation de compter sur des locaux supplémentaires : l'achat du bâtiment P & G ou la construction d'un bâtiment sur la parcelle Steiner (étant entendu que cette parcelle serait achetée sans conditions). La possibilité d'acheter un bâtiment satellite à Genève était également envisagée.
- Répondu aux demandes visant à obtenir des éléments supplémentaires pour formuler des recommandations relatives à l'acquisition de locaux supplémentaires. Rencontré les représentants de l'entreprise Steiner et ceux de Procter & Gamble afin de déterminer le meilleur prix pour la parcelle Steiner et pour le bâtiment P & G. Le meilleur prix donné par l'entreprise société Steiner (13,5 millions de francs suisses, par rapport à l'offre initiale de 14,9 millions de francs suisses) se situe vers le milieu de la fourchette des évaluations établies par des professionnels, alors que le dernier prix donné pour le bâtiment P & G (100 millions de francs suisses) était considérablement plus élevé que les évaluations faites par des professionnels.
- Préparé des documents pour les comités du budget et des locaux, qui se sont réunis les 4 et 5 juin 1998, apportant des réponses aux questions de certains États membres sur les locaux, résumant des questions particulières relatives aux locaux, et proposant aux comités du budget et des locaux d'autoriser l'OMPI à acheter la parcelle Steiner immédiatement. Proposé aussi que le Secrétariat élabore des propositions de construction sur cette parcelle pour présentation aux comités du budget et des locaux qui tiendront une session commune les 3 et 4 septembre 1998.
- Préparé la transformation de la mezzanine du bâtiment OMPI afin de créer deux salles de réunions et des bureaux supplémentaires pour les délégués et la presse.
- Étudié, avec le concours d'un architecte, la possibilité de créer une salle de conférence supplémentaire, plus grande.
- Prolongé les contrats de location existants en attendant la mise à disposition du bâtiment OMM.
- Localisé des locaux supplémentaires à louer.
- Trouvé et loué des locaux supplémentaires à usage de dépôt.
- Établi les plans, contacté les autorités locales et procédé au lancement de l'appel d'offres pour la construction d'un pavillon provisoire qui servira de centre d'information et de centre d'expositions.

Résultats

- Il a été répondu, dans la plupart des cas, à la nécessité d'installer les fonctionnaires d'un même programme dans des bureaux proches les uns des autres.
- Des progrès ont été accomplis dans la planification des futurs besoins en locaux pour les fonctionnaires et les délégués participant à des réunions.
- L'acuité des besoins en locaux à usage de dépôt a été atténuée.
- L'Assemblée générale a décidé, à sa session tenue du 25 au 27 mars 1998, de prendre note des besoins urgents à long terme en matière de places de travail et d'installations de conférence et de réunion. Elle a également approuvé la transformation de la mezzanine du bâtiment OMPI afin que celle-ci soit affectée essentiellement à des réunions et à l'usage des délégués. Elle a en outre approuvé la rénovation, la modernisation, le raccordement et l'agrandissement du bâtiment OMM. Ces mesures seront financées grâce au fonds de réserve spécial pour les locaux supplémentaires et l'informatisation. L'Assemblée générale a également autorisé le directeur général à étudier l'achat de la parcelle Steiner et du bâtiment P & G et lui a demandé de communiquer ses constatations aux comités du budget et des locaux afin qu'ils prennent une décision.
- Un périmètre supplémentaire de dimension limitée a été obtenu pour le Bureau de coordination de l'OMPI à New York, dont la transformation (en fonction d'un apport de personnel) a été acceptée, tout comme ont été acceptés les travaux de transformation supplémentaires qui doivent être effectués au mois de juin 1998.

Sous-programme 18.2

Entretien et amélioration des locaux

Principales activités

- Assuré en permanence le maintien en bon état des locaux et installations techniques de l'OMPI, en effectuant au besoin des réparations, et veillé au nettoyage approprié des locaux et de leurs abords.
- Constitué des stocks de mobilier de bureau et de matériel, et distribution, entretien et inventaire de ce mobilier et de ce matériel; effectué les déménagements nécessaires.
- Assuré la rénovation et la modernisation des ascenseurs du bâtiment OMPI, terminé les travaux relatifs aux quatre ascenseurs principaux.
- Assuré des services de réception et des services de surveillance jour et nuit pour les délégués, le personnel et les visiteurs, et veillé à la sécurité des activités de l'OMPI en général, des mesures particulières ayant été prises en ce qui concerne les opérations du PCT.

Résultats

- Les locaux et les installations techniques sont restés en bon état et ces dernières fonctionnent bien.
- Les conditions de travail pendant les réunions ont été améliorées grâce à davantage de salles de conférence et de réunion.

- Les quatre ascenseurs ont permis de transporter plus rapidement et plus efficacement un nombre toujours plus important de fonctionnaires, de délégués et de personnes du public.
- La sécurité des locaux à été très satisfaisante et aucun incident ne s'est produit.

MESURE DEMANDÉE

L'Assemblée générale est invitée à examiner le contenu de ce document et à en prendre note.

[Fin du document]